

# LE B O U L E V A R D



20<sup>e</sup> édition du Trail des Ebihens



12

LE BOULEVARD  
DU ROUGERET

15

L'AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

38

NOS RENDEZ-  
VOUS DE L'ÉTÉ

## Mairie

3 Place du Châtelet  
22750 SAINT-JACUT-DE-LA-MER  
Tél. 02 96 27 71 15  
mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr  
www.mairie-saintjacutdelamer.com  
Horaires d'ouverture  
Lundi : 9h – 12h  
Mardi : 9h – 12h et 14h – 17h  
Mercredi : 9h – 12h  
Jeudi : 9h – 12h et 14h – 17h  
Vendredi : 9h – 12h  
La mairie reste joignable par mail.

## Permanences

Uniquement sur rendez-vous

### Mr Le Maire

Jean-Luc PITHOIS

### Première Adjointe

Nathalie Boutier Plesse

## Direction de la publication

Jean-Luc Pithois, maire

## Responsable de la publication

Nathalie Boutier Plesse, adjointe

## Coordination

Lydie Allain, secrétaire

## Crédit photos

Les associations, la municipalité,  
les professeurs de l'école, les commerçants  
et artisans.

## Tirage

1 000 exemplaires

## Conception, mise en page :

Alain Junguené

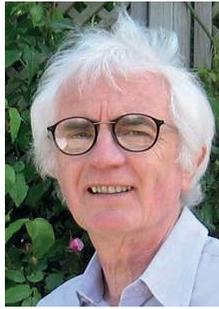
## Impression

Media Graphic – 35 Rennes

Disponible également sur :  
mairie-saintjacutdelamer.com

- 04 Expression des élus
- 05 Commémorations
- 06 Finances de la commune
- 10 Affaires Maritimes
- 11 Camping Municipal
- 12 Aménagements et travaux
- 18 Urbanisme et foncier
- 20 École élémentaire
- 23 Environnement et développement durable
- 26 Art, culture et patrimoine
- 32 Sport et loisirs
- 35 Service au public
- 37 Infos diverses
- 38 Nos rendez-vous de l'été
- 40 Au quotidien





Jean-Luc Pithois,  
maire

La volonté des élus est de contribuer à **l'aménagement de notre village** tout en **préservant son caractère** si typique et tant envié. Les travaux à venir sont menés avec une réflexion globale sur l'aménagement de notre commune et l'anticipation des évolutions à venir.

**L'aménagement du boulevard du Rougeret** suscite des interrogations et des questions, ce qui est légitime ; il en est de même pour la création de **l'agence postale, des logements sociaux**, des toilettes publiques.

Les articles que vous découvrirez dans ce bulletin répondront, je l'espère, à vos interrogations.

Nous reviendrons dans le prochain bulletin sur la refonte de la politique des déchets que Dinan Agglomération a entrepris. L'ensemble des nouvelles dispositions n'a pas été définitivement adopté. Cependant, nous pouvons déjà vous informer que :

- **la collecte des ordures ménagères** se fera uniquement tous **les 15 jours**, sauf pendant la **période estivale**.
- les emballages et journaux magazines seront regroupés dans un même conteneur.
- la mise à disposition de bac individuel pour les ordures ménagères sera généralisée. Pour les logements ne disposant pas de terrain la collecte se fera en point de regroupement.

Concernant les **logements sociaux près de l'école**, l'opération a été confiée à l'organisme **Terre d'Armor Habitat**, le **permis de construire doit être déposé en octobre** pour un début des travaux en 2024 et une livraison en 2025 de 4T2, 8T3, 4T4.

Nous reviendrons également sur le Plan Communal de Sauvegarde, plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées, en cours d'élaboration.

Comme l'an passé, je renouvelle mes remerciements aux associations pour leurs engagements dans l'animation de la commune et je souhaite plein succès aux deux nouveaux festivals : Jazz er Maez et La Grande Marée.

Les élus et le personnel restent à votre disposition et vous souhaitent un excellent été.

## EXPRESSION DES ÉLUS

Il m'a été demandé par l'équipe en place d'expliquer aux administrés les enjeux pour Saint Jacut du "recul du trait de côte" et les décisions du conseil municipal à ce sujet.

C'est un dossier complexe mais je vais tenter de vous en résumer les grandes lignes.

Le point de départ est la loi "climat et résilience" qui a déclenché une étude publiée par le CEREMA en Janvier 2022 sur la "priorisation des communes exposées au recul du trait de côte" à l'échelle du pays et sur les mesures à prendre.

Pour simplifier, cette étude s'appuie sur deux grands objectifs :

1/ un objectif de "renaturation" porté par une idéologie écologiste prétendant que la nature doit reprendre ses droits. Cette idéologie prône donc l'abandon des ouvrages de protection contre la mer (effacement des digues)

2/ un objectif avoué de calcul purement économique : un calcul (à la louche) permettrait de démontrer qu'il pourrait être moins coûteux d'indemniser (modestement) les propriétaires concernés que d'entretenir les digues : si les ouvrages de protection sont totalement effacés, le coût prévisionnel de destruction des logements affectés serait compris entre 2 et 8 milliards d'euros à l'horizon 2100.

Je ne commenterai pas le premier point, laissant au lecteur le soin d'apprécier. C'est surtout le deuxième point que je vais analyser :

- Avec la décentralisation la charge de l'entretien des digues a été transférée de l'État aux collectivités territoriales, à travers l'établissement de la taxe GEMAPI que vous payez en même temps que vos impôts fonciers (augmentation de 44% en 2021 puis de 3% en 2022).

Notre digue aux moines, digue historique de Saint Jacut, protégeant notamment notre camping municipal, la zone artisanale ainsi que le bas du village, relève de Dinan Agglomération qui a la compétence GEMAPI et la commune ne peut donc directement intervenir pour son entretien, hormis l'entretien courant comme le fauchage.

Une étude a bien été entreprise par Dinan Agglomération sans que cela se traduise pour le moment par une action effective sur la réfection de la digue aux moines.

- En parallèle, l'État a établi une liste des communes qui seraient concernées par le recul du trait de côte et a demandé aux conseils municipaux d'inscrire leur commune sur cette liste. Les conséquences seraient très lourdes : obligation de faire (encore) des études d'impact, instauration de nouvelles servitudes d'urbanisme pour les habitations existantes, indemnisation (modeste après décote) des propriétaires qui seraient à terme déplacées car la volonté affichée serait un renoncement au maintien des digues.

Devant la prudence de la très grande majorité des communes listées et leur refus de confirmer leur inscription, l'état a demandé un nouveau vote des conseils municipaux, sans plus de succès. Un recours en conseil d'état a été déposé par l'AMF association des Maires de France et l'ANEL association nationale des élus du littoral contre l'ordonnance sur le recul du trait de côte.

Heureusement le conseil municipal de Saint Jacut a eu la sagesse de confirmer son refus (un seul conseiller militait pour l'inscription à la liste, il a depuis démissionné).

Si vous souhaitez approfondir le sujet je vous suggère un premier article paru sur notre page facebook Dames de Coeur pour St Jacut ainsi que l'étude du CEREMA "évaluation des enjeux potentiellement atteints par le recul du trait de côte". Vous pouvez également lire ou relire la première délibération du conseil municipal de Saint Jacut à ce sujet prise lors de la séance du 11 Février 2022 ainsi que la seconde délibération du 5 Avril 2023.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Roselyne GOUPY

# COMMÉMORATIONS

*Mémoire de transmission...*

*Quand les rencontres font partie de ces rares moments de respect et de souvenir, mais surtout de partage.  
Remerciements à toutes les personnes présentes.*

## Commémoration du cessez-le-feu en Algérie du 19 mars 1962



## La victoire du 8 mai 1945



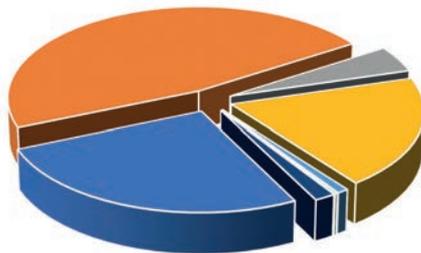
# FINANCES DE LA COMMUNE

## Budget de la commune – compte administratif 2022

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses de fonctionnement

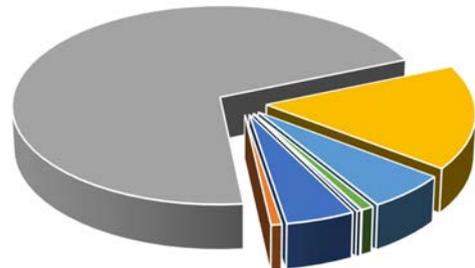
1 390 967,07 €



- Charges à caractère général 362 986,84 €
- Dépenses de personnel 656 907,79 €
- Charges de gestion courante 63 439,89 €
- Atténuation de produits 268 971,00 €
- Intérêt des emprunts 12 561,39 €
- Charges exceptionnelles 3 230,08 €
- Opérations d'ordres 22 870,08 €

#### Recettes de fonctionnement

1 818 090,64 €



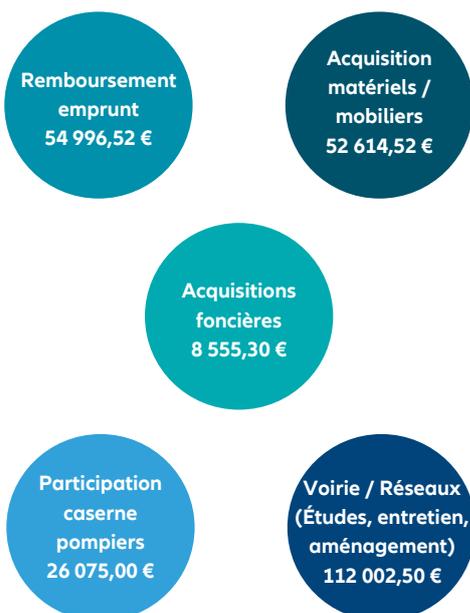
- Produits de services 89 806,87 €
- Atténuation de charges 13 942,99 €
- Impôts et taxes 1 279 864,01 €
- Dotations et participations 305 620,07 €
- Autres produits de gestion courante 106 196,39 €
- Opérations d'ordre 16 563,75 €
- Produits exceptionnels 6 096,56 €

### INVESTISSEMENTS

#### Dépenses d'investissements

330 822,46 €

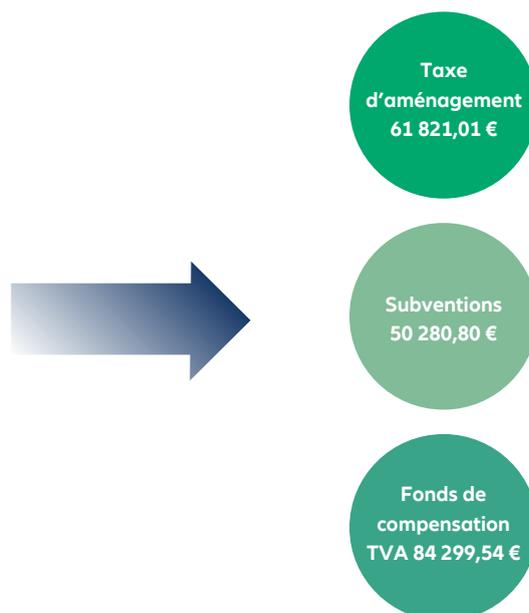
##### Principaux postes



#### Recettes d'investissements

250 120,73 €

##### Principaux postes



## Budget des mouillages – compte administratif 2022

Les redevances perçues en 2022 sont en augmentation de +2% par rapport à 2021.

Elles couvrent les dépenses réelles de fonctionnement (43 852,84€).

Les redevances perçues auprès des plaisanciers en 2022 ont financé :

- La redevance du gestionnaire du port
- La rémunération des saisonniers
- Le remboursement du personnel communal mis à disposition pour le port
- L'entretien et les réparations des prames
- Le changement des chaînes de mouillages
- Les autres dépenses diverses : électricité, maintenance logiciel, caméra de surveillance, carburant (+22% par rapport à 2021), assurance.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'achat d'un nouveau moteur pour les prames, de corps morts et de chaînes de mouillages.

|                        | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Recettes               | 57 469,94 €    | 12 685,87 €    |
| Dépenses               | 56 538,71 €    | 9 963,90 €     |
| Résultat de l'exercice | + 931,23 €     | + 2 721,97 €   |

Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 - Délibération n°2023 – 18 / 11 voix pour, 1 abstention, Le Maire ne prenant pas part au vote.

## Budget du camping – compte administratif 2022

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : le budget camping enregistré en 2020 un résultat exceptionnel jamais égalé sur les 5 dernières années. En 2022, les recettes ont dépassé celles de 2021.

- 137 emplacements de mobil-home sont occupés et génèrent des recettes régulières : 257 154,04 €.
- Les recettes de locations d'emplacements nus ont augmenté de +27% avec 196 182,16€.
- Les recettes de l'aire de camping-car ont également légèrement augmenté de +5%

|                        | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Recettes               | 527 864,11 €   | 145 188,66 €   |
| Dépenses               | 304 758,81 €   | 42 441,53 €    |
| Résultat de l'exercice | + 223 105,30 € | - 1 553,64 €   |

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** : inférieures à 2021, 304 758,81 € contre 352 625,72 € : une différence qui porte sur la diminution du reversement de l'excédent d'exploitation du budget camping sur le budget commune (75 000,00 € au lieu de 150 000,00 € en 2021)

**Des travaux d'aménagement de l'accueil ont été réalisés en régie : ce qui explique la somme dépensée en fournitures de petits équipements (15 424,99 €).**

**Les frais de personnels ont augmenté de 19% par rapport à 2021. Le coût du personnel saisonnier a augmenté de 17% par rapport à 2021.**

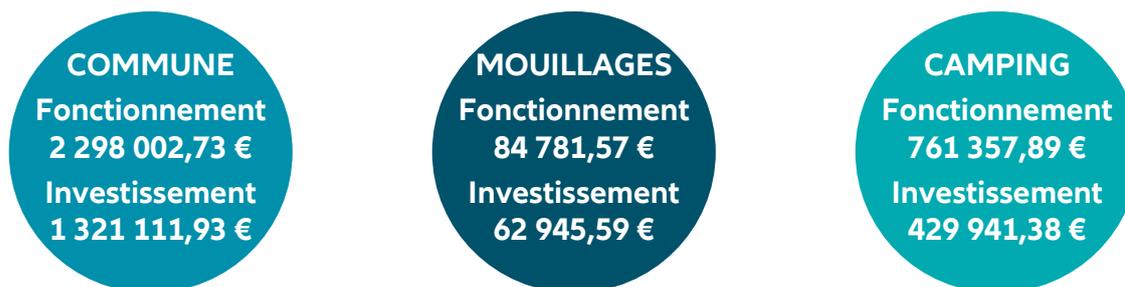
Taxe de séjour reversée à Dinan Agglomération : 20 000,00 € en 2022 au lieu de 16 931,00 € en 2021. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des réservations.

**DÉPENSES d'investissement : 42 441,53 €**

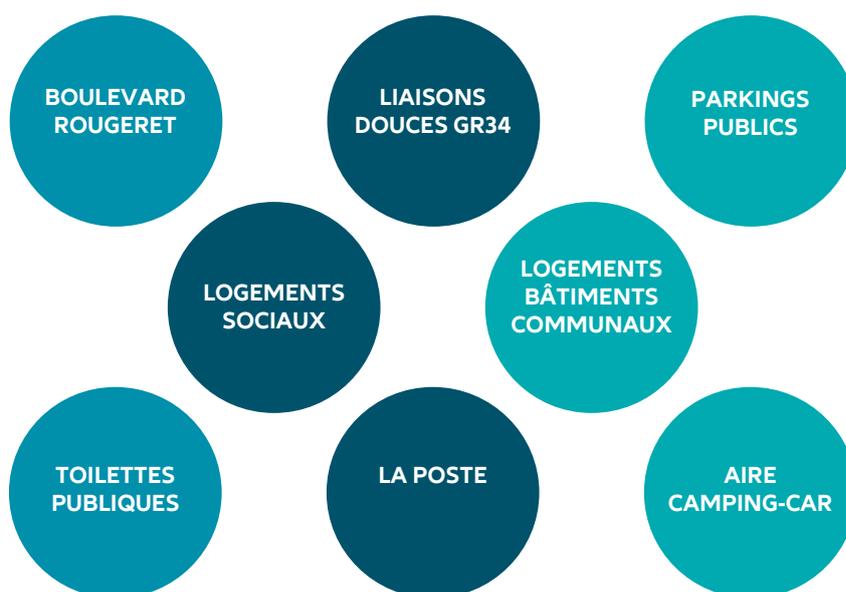
- Création d'un nouveau site internet (2 500,00 €)
- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion (1980,00 €)
- Acquisition d'une borne de vidange pour les camping-cars (3 170,00 €)
- Installation de deux tables de pique-nique (3 535,75 €)
- Acquisition d'une porte dans le cadre de l'aménagement de l'accueil (3 228,11 €)
- Acquisition de 3 tentes et d'un kit cuisine (11 735,00€)
- Acquisition d'un véhicule électrique (13 500,00 €)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 - Délibération n°2023 – 19 / 11 voix pour, 1 abstention, Le Maire ne prenant pas part au vote.

## Vote des budgets 2023



## PROJETS EN COURS ET À L'ÉTUDE



Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 – Budget Commune, Délibération n°2023 – 23 / 12 voix pour, 1 abstention  
Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 – Budget Mouillage, Délibération n°2023 – 24 / 12 voix pour, 1 abstention  
Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 – Budget Camping, Délibération n°2023 – 25 / 12 voix pour, 1 abstention

## Fiscalité locale – taux des taxes directes locales 2023

Le produit de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales a complètement disparu à partir de cette année.

Jusqu'en 2023, les communes ne pouvaient plus à nouveau voter un taux de TH sur les résidences secondaires. Ce taux était fixé jusqu'en 2022 à 12,86% pour la commune et il continuait à s'appliquer sur les résidences secondaires.

Les taux appliqués en 2022 seront reconduits sur 2023, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 39,81%
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,97%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,86%

À noter que les bases d'imposition effective en 2023 sont réévaluées de 7,1%.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 08/03/2023. Délibération n°2023 – 11 - Unanimité

## Attribution des subventions 2023

| ASSOCIATIONS   | Subvention 2022      | Demande      | Subvention attribuée 2023 |
|--|----------------------|--------------|---------------------------|
| <b>ARMH (Budget Camping)</b>   | 300,00 €             | 800,00 €     | 800,00 €                  |
| Attribuer 800 € à l'ARMH pour lui permettre d'investir dans du matériel. Cette association a soutenu des événements et associations sur la commune par son prêt de matériel mais également par sa participation lors de buvettes.  |                      |              |                           |
| <b>APEAEP</b>  | 4 000,00 €           | 4 000,00 €   | -                         |
| Subvention représentant le coût de réalisation de la fresque de la cour d'école. Considérant que la fresque sera réalisée sur les murs appartenant à la Mairie, il est proposé de directement financer le projet aux frais de la commune et donc de ne pas allouer de subvention à titre exceptionnel.   |                      |              |                           |
| <b>Back to Africa</b>  | Pas de demande       | 350,00 €     | -                         |
| Subvention pour couvrir les frais de location de la salle polyvalente pour deux événements dont la totalité des recettes est directement affectée aux projets humanitaires. Par délibération n°2023-28 en date du 5 avril 2023, le Conseil Municipal propose de mettre à disposition les salles municipales gratuitement aux associations communales dans la limite de trois fois par an pour des manifestations lucratives pour les causes nationales, humanitaires et caritatives sur présentation de justificatifs. Les deux manifestations de Back to Africa rentrent donc dans cette catégorie, et à ce titre nous n'octroyons donc pas de subventions. |                      |              |                           |
| <b>Bretagne Vivante</b>  | 250,00 €             | Non chiffrée | 250,00 €                  |
| Association de préservation de la faune, la flore et des écosystèmes de notre région : suivi ornithologique, le maintien et le renforcement des effectifs des sternes sur l'île de la Colombière. Maintien de la même subvention allouée chaque année.   |                      |              |                           |
| <b>Club Nautique</b>   | 17 500,00 €          | 17 500,00 €  | 17 500,00 €               |
| Répartition de la subvention : 2 500€ de fonctionnement et 15 000€ d'investissement (renouvellement et achat de matériel)  |                      |              |                           |
| <b>Club de la presqu'île</b>   | 400,00 €             | 650,00 €     | 300,00 €                  |
| Au regard du bilan de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de 300€.  |                      |              |                           |
| <b>Compagnie Rosa Marguerite et les autres</b>   | Pas de demande       | 1 000,00 €   | 800,00 €                  |
| Projet de pièce de théâtre extérieure sur Saint-Jacut, donc le coût est de 800,00 €.   |                      |              |                           |
| <b>La Jaguine, Festival La grande Marée</b>  | Nouvelle association | 5 000,00 €   | 5 000,00 €                |
| Subvention exceptionnelle pour participer au lancement de ce nouveau projet  |                      |              |                           |
| <b>Jazz er Maez, Festival</b>  | Nouvelle association | 1 500,00 €   | 1 500,00 €                |
| Subvention exceptionnelle pour participer au lancement de ce nouveau projet  |                      |              |                           |
| <b>Les Jumeliaux</b>   | 2 500,00 €           | 1 000,00 €   | 1 000,00 €                |
| Attribution de 1 000 € conformément à la convention qui lie la commune avec l'association.   |                      |              |                           |
| <b>Le Club du Livre</b>  | 700,00 €             | 1 500,00 €   | 1 000,00 €                |
| Attribution de 1 000 € pour les projets de renouvellement et d'achat de livres.  |                      |              |                           |
| <b>Les Ateliers du Plessix Madeuc</b>  | 1 300,00 €           | 2 300,00 €   | 1 300,00 €                |
| Maintien du même niveau de subvention qu'en 2022.  |                      |              |                           |
| <b>Village Rivages</b>   | 2 000,00 €           | 2 000,00 €   | 2 000,00 €                |
| Développement important grâce aux nombreuses activités et animations faites à son initiative : expositions, rencontres et conférences, ... L'enrichissement des contenus et supports à la Maison du Pêcheur est aussi une priorité : sortie d'un nouveau documentaire. Lancement d'un nouveau rendez-vous en juillet : journée des artistes et artisans d'art locaux à l'Abbaye  |                      |              |                           |
| <b>Saint Jacut Environnement</b>   | Pas de demande       | 500,00 €     | 500,00 €                  |
| Nombreuses actions de sensibilisation à la protection de l'environnement. Récent lancement d'un projet de jardins partagés à l'Abbaye. Attribution de 500,00 € pour l'acquisition d'outils de jardinage et de végétaux.  |                      |              |                           |
| <b>Gym Jaguine</b>   | 650,00 €             | 650,00 €     | 650,00 €                  |
| Attribution de 650 € pour équilibrer les comptes entre les coûts de personnel et les adhésions   |                      |              |                           |
| <b>Presqu'île en Poésie</b>  | 2 000,00 €           | 2 500,00 €   | 2 500,00 €                |
| Festival « La Houle des Cimes ». Association qui rayonne aussi au travers d'autres événements culturels en lien avec la poésie.  |                      |              |                           |
| ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX   | Subvention 2022      | Demande      | Subvention attribuée      |
| <b>Solidarité Pays de Dinan-Banque alimentaire</b>   | 250,00 €             | Non chiffrée | 250,00 €                  |
| <b>ADMR Penthièvre - Arguenon</b>  | 250,00 €             | Non chiffrée | 250,00 €                  |
| ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES   | Subvention 2022      | Demande      | Subvention attribuée      |
| <b>CFA-CCA LE MANS - SARTHE</b>  | -                    | Non chiffrée | 100,00 €                  |
| Soutien car un élève apprenti réside sur la commune.   |                      |              |                           |
| <b>ADMR Penthièvre - Arguenon</b>  | 250,00 €             | Non chiffrée | 250,00 €                  |
| Soutien car un élève apprenti réside sur la commune.   |                      |              |                           |

### L'été bat son plein !

L'équipe portuaire est à pied d'œuvre depuis le 12 juin pour vous offrir ses services.

**Cette année l'équipe des passeurs actifs du 10 juin au 10 septembre est composée de Mélissande, Jeanne et Lucile, le tout chapeauté par le gestionnaire des ports Patrick.**

*La commune espère que les flots seront propices à de multitudes émotions et de souvenirs mémorables !*

La commission portuaire planche déjà sur la saison à venir, avec en point de mire l'amélioration de votre confort. L'achat d'une nouvelle prame et d'un moteur adapté est - entre autres - en cours de réflexion pour l'année prochaine.

**N'oubliez pas la commémoration du 15 août pour les marins morts en mer en pavoisant vos bateaux.**

**Comme chaque année, la surveillance de la baignade de la plage du Rougeret sera effective à compter du 7 juillet jusqu'au 31 août.**

Par ailleurs, la Convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a été renouvelée pour le transfert de la gestion de la zone de stationnement d'embarcations légères à voile fixée à 900 m<sup>2</sup> du 15 avril au 15 octobre de chaque année. L'afflux de dériveurs et catamarans parfois déposés pour une longue période sans être utilisés voire sans autorisation préalable, nous a conduit à revoir la réglementation. **Dans le but de voir cette plage mieux partagée par tous les usagers, une redevance d'occupation a été instaurée à raison de 5€ par semaine. Ainsi, tout propriétaire désirant obtenir une autorisation de stationnement peut se présenter en Mairie pour obtenir plus d'information.**



Extension de la calle



Rénovation de la calle du port de la Houle Causeul

## Nouvelle saison, nouvelle équipe

A la fin de la saison dernière, Virginie et Jérôme Feret, nos responsables du camping municipal ont choisi d'aller vers de nouvelles aventures.

Durant la période de fermeture, un recrutement a donc été organisé. Le choix de la commune s'est porté sur deux nouveaux responsables : **Jérôme Barrat en tant que responsable technique et Océane Béchet comme responsable administrative.**

Tous deux ont démarré sur les chapeaux de roue puisque Mme Béchet a pris ses fonctions au 1er janvier et M. Barrat, le 21, ils avaient donc peu de temps pour préparer la saison.

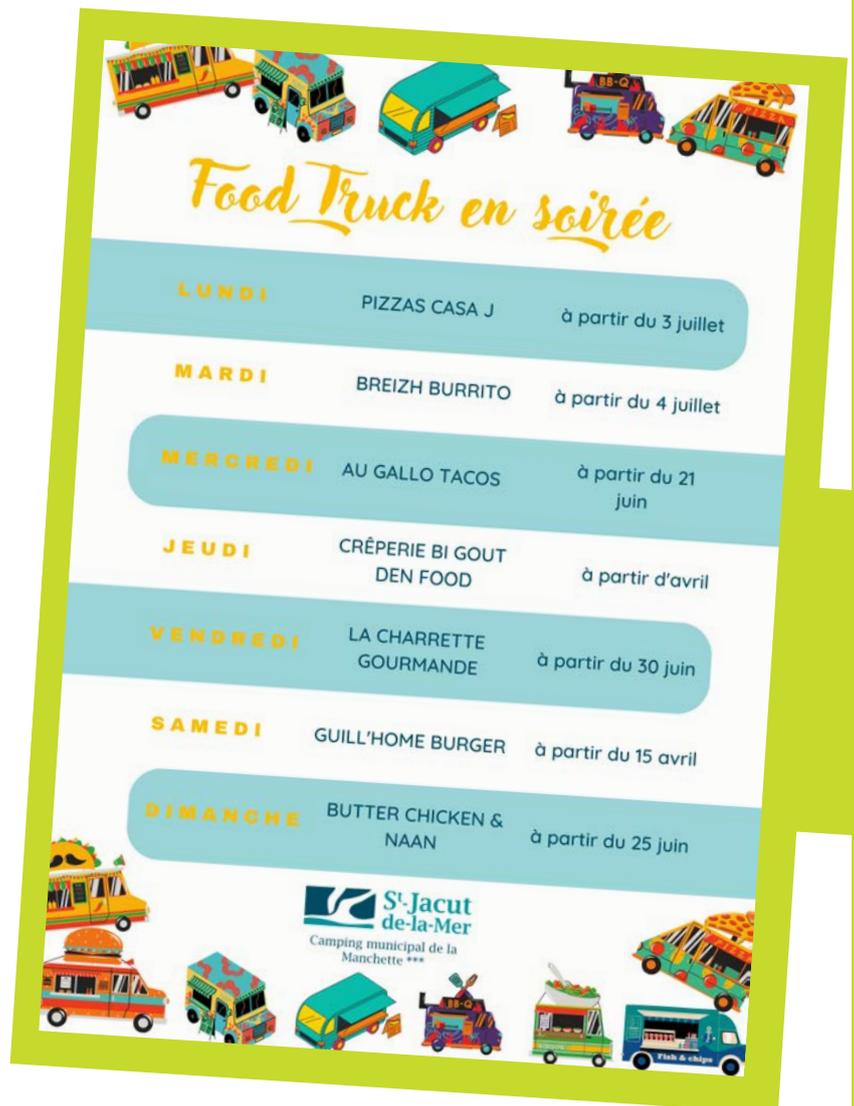
**Ils ont relevé le challenge avec brio puisqu'au 1<sup>er</sup> avril, le camping était prêt pour accueillir les résidents des mobil-home ainsi que quelques campeurs courageux.**

Depuis janvier 2023, la gestion des terrains de tennis incombe à la responsable administrative du camping. De plus, le mini-golf déménage et s'installe sur l'ancien terrain de foot, à côté du city-stade. Il sera gratuit et ouvert à tous.

Afin de lancer la saison et de présenter les nouveaux responsables, la commune a organisé un pot d'accueil le 8 avril sous le porche du sanitaire 1 qui s'est déroulé dans la convivialité et a donné un avant-goût de l'été.

**Deux événements sont prévus cet été : la kermesse de l'association des mobil-home le 3 août ainsi qu'un festival le 13 août.**

Souhaitons leur bon courage pour une saison qui promet d'être chargée puisque le camping était déjà complet le weekend de l'ascension.



Jérôme Barrat et Océane Béchet

## Aménagement du boulevard du Rougeret

La particularité de Saint-Jacut-de-la-Mer est d'accueillir plus de 10 000 personnes pendant la saison estivale et cela ne va pas sans créer de problèmes de circulation et de stationnement.

Dans les dix ans à venir la situation va s'aggraver et nous devons dès maintenant prendre les bonnes décisions. Notre commune risque l'engorgement et cette situation sera de plus en plus complexe à gérer.

### **Une adaptation au changement concernant l'utilisation de l'espace doit s'amorcer.**

Le flux des voitures venant de l'extérieur de la commune s'accroît d'année en année (plus 3% par an) sur l'axe Ploubalay, Trégon, Saint-Cast. Le futur village vacances de Ploubalay prévu pour accueillir près de 1 400 personnes (dont les travaux doivent commencer prochainement) accentuera le déferlement des touristes vers les plages de notre commune.

Ces évolutions ont amené la municipalité à effectuer des choix :

- 1 - **Sécuriser les piétons et les cyclistes** du Sud au Nord de la presqu'île en créant des liaisons cyclables et en prévoyant une rénovation de certains trottoirs.
- 2 - **Achat d'un terrain** route de Dinan<sup>1</sup> pour créer des nouvelles places de stationnement : 49 emplacements
- 3 - **Lancement d'une étude sur la mise en place d'un plan de circulation et des possibilités de stationnements payants sur certains parkings.**

Rappelons que notre engagement lors de la campagne électorale était de créer une piste cyclable le long du boulevard du Rougeret. La rupture de la colonne d'eau du boulevard du Rougeret à deux reprises a nécessité la réfection de celle-ci. Une première tranche a été effectuée par le syndicat des Deux Frémur pour un montant d'environ 350 000 €.

### **La deuxième tranche sera effectuée en 2024** (Eglise/Chef de l'isle).

Ces travaux ont fragilisé la voirie et les études géotechniques ont démontré que la structure du boulevard était en très mauvais état.

Il a donc été envisagé une rénovation complète du boulevard du Rougeret : deux cabinets d'études ont été recrutés (Agence Bertrand Paulet et Agence Servicad), pour la rénovation du boulevard avec création de trottoirs et piste cyclable.

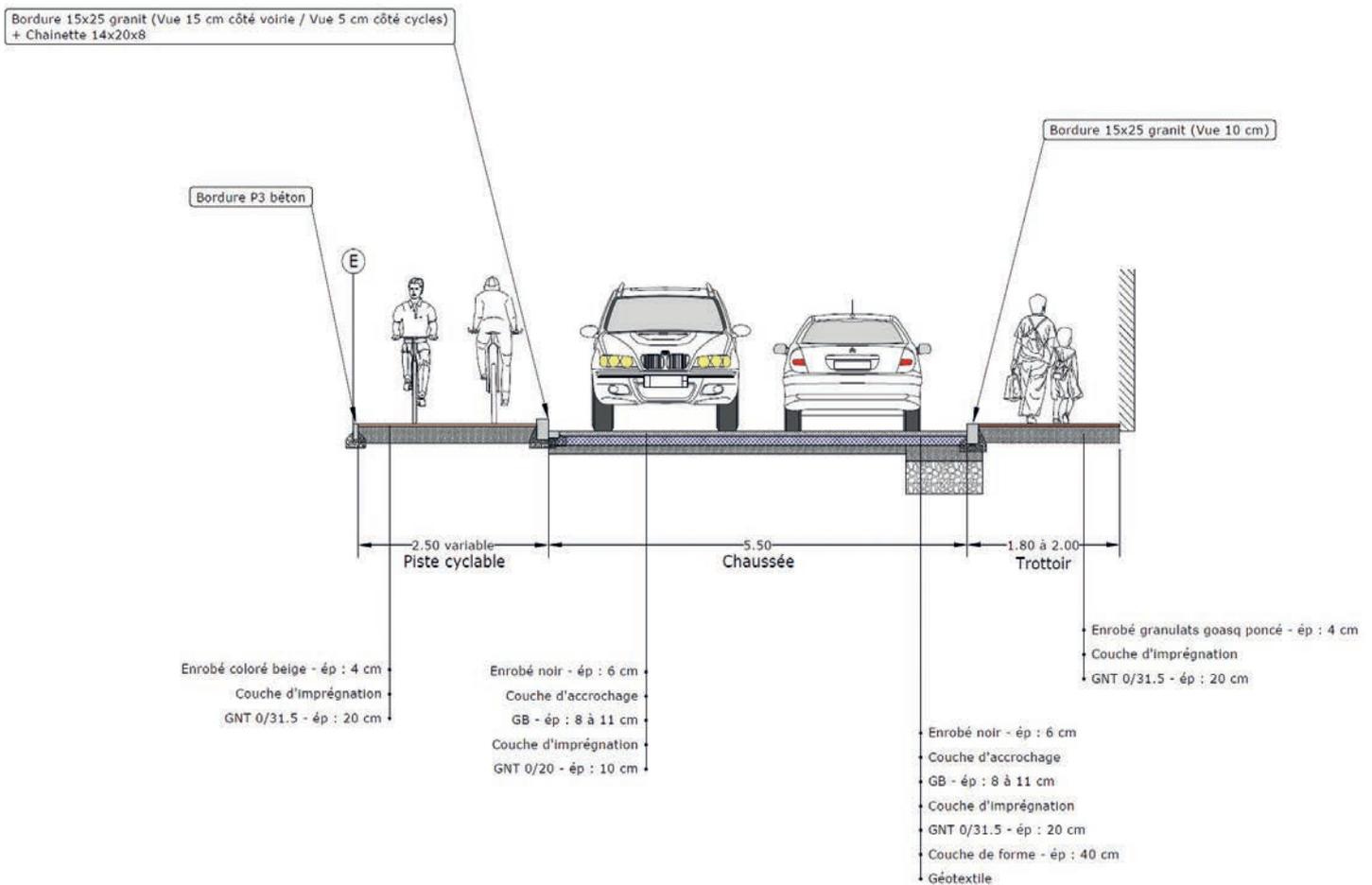
### **Pour rappel la loi Laure a modifié le code de l'urbanisme par son article L228-2 :**

*« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

La fréquentation du boulevard en période estivale avoisine les 4 700 véhicules jour. Les recommandations du CEREMA (établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités locales) :

*« La proximité avec les usagers motorisés est souvent facteur de stress, d'inconfort et de sentiment d'insécurité pour les cyclistes. Le volume du trafic est un indicateur qui permet d'apprécier si cette proximité s'avère fréquente ou non, et donc si une mixité d'usage de la chaussée est envisageable. Ainsi les différents retours des gestionnaires de voirie en France et à l'international montrent qu'au-delà de 4000 uvp1/jour (unité de véhicule particulier), la cohabitation entre les cyclistes et les usagers motorisés sur un même espace s'avère très souvent problématique ».*

<sup>1</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 26/05/2023 - Délibération n°2023 - 37/ A l'unanimité



Après étude et en tenant compte de la modification du code de l'urbanisme et des recommandations du CEREMA, il ressort que seulement une voirie de 5,50 m de large, un trottoir côté Est de 1,40 m et une piste cyclable de 2,50 m côté Ouest pouvaient être envisagés : la largeur réglementaire de 2,50 m de la piste cyclable permet l'attribution de subventions.

**Pour rappel le boulevard des Dunes a une largeur de 5,50 m et la route du Guildo 5 m : plus la voirie est large, plus la vitesse est grande...**

Les cabinets d'études ont estimé les travaux d'un montant de 1 295 188 € HT dont 221 441 € HT pour la piste cyclable avant consultation des entreprises qui doit avoir lieu courant juin et juillet 2023.

Les travaux devraient commencer en octobre 2023. Les subventions attendues et espérées concernent uniquement la piste cyclable soit 70 % (fond de mobilités actives et Dinan Agglomération).

**Concernant le stationnement :** les places supprimées seront redistribuées toujours sur le boulevard grâce aux écluses de stationnement et à un nouveau parking au bout de l'Ehpad côté boulevard.

En termes de communication plusieurs actions ont été entreprises :

- Déambulation avec les riverains du boulevard
- Rencontre avec tous les professionnels du boulevard
- Réunion publique pour présenter l'avant-projet
- Mise à disposition d'un cahier de doléances à la mairie
- Rendez-vous sur demande en Mairie

Nous rappelons que nous sommes disponibles sur rendez-vous pour vous apporter des précisions sur l'aménagement et les futures plantations.

### Aire de camping car

L'aire de camping-car de Saint-Jacut est très fréquentée de par son emplacement idéal. Cependant, sa gestion en régie n'est pas satisfaisante car elle est équipée simplement d'une borne de paiement sans barrière. Malgré un contrôle régulier de la municipalité, beaucoup de camping-caristes en profitent gracieusement avec un accès à l'eau en libre-service, sans compter les nombreux actes de vandalisme qui sont à déplorer.

En parallèle, Les camping-caristes sont en forte demande d'une aire qualitative et sécurisée offrant un confort sur l'ensemble de l'année, notamment avec un accès à l'électricité.

C'est pourquoi, la commune a mené une réflexion sur le passage en gestion externalisée. Une solution qui permettrait d'optimiser au mieux les flux de touristes tout au long de l'année, de limiter le stationnement

D'après leur analyse, la société estime sur une moyenne de dix ans une part de recettes pour la commune de 78 677€ par an. Notons qu'en 2022, les recettes dégagées par l'aire ont été de 51 151,27€.

L'investissement pour l'installation des équipements, à la charge de la commune, représente un montant de 73 027,20 € TTC<sup>2</sup> (Bornes d'entrée et de sortie, barrière automatique, logiciel de gestion, signalétique, communication multicanale, borne électrique avec accès pour chaque emplacement, borne d'eau qui ne sera plus en libre-service, système de vidéosurveillance incluant deux caméras).

Les travaux d'aménagement de l'aire pour un montant de 51 453 TTC<sup>3</sup> ont déjà commencé pour que l'aire soit opérationnelle pour la saison.

## CAMPING-CAR PARK

sauvage, pour garantir une aire d'étape qualitative et attractive, et enfin générer des recettes directes et indirectes à la commune.

Après un appel à candidature, notre choix s'est porté sur la société Camping-Car Park qui est le « *premier réseau européen avec plus de 400 aires d'étape et de services dans toute la France* ». Une convention d'occupation du sol (la commune restant bien entendu propriétaire du terrain) **a été signée avec Camping-Car Park pour la gestion de l'aire de camping-car<sup>1</sup>** pour une durée de huit ans moyennant le paiement par la société d'une somme annuelle forfaitaire de 4 000 € TTC ainsi qu'une part variable jusqu'à 2/3 des recettes.

Les aires gérées par le réseau Camping-Car Park dégagent une fréquentation nettement plus importante que les aires gérées en régie.



<sup>1</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 08/03/2023 - Délibération n°2023 - 14/ Unanimité

<sup>2</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 - Délibération n°2023 - 33/ 11 voix pour, 2 abstentions

<sup>3</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 25/05/2023 - Délibération n°2023 - 39/ Unanimité

# Implantation de l'agence postale communale

Après le renoncement - que nous regrettons - du commerçant pour la reprise de l'agence postale en relais-poste qui aurait permis une plus grande amplitude d'ouverture, **la création d'une agence postale communale s'est avérée la solution la plus pérenne pour maintenir un point de contact des services de La Poste pour les habitants de la commune<sup>1</sup>.**

Plusieurs possibilités d'installation de l'agence communale ont été étudiées, **l'intégration au sein de l'Office de Tourisme<sup>2</sup>, qui est un bâtiment communal, a été retenue.** Partager ce lieu permettra d'optimiser les charges de fonctionnement et de conserver ainsi les anciens espaces de La Poste pour d'éventuels futurs projets.

Les conventions entre Dinan Agglomération, l'Office de Tourisme et la Mairie sont à concrétiser mais la faisabilité est actée.

**Les travaux d'aménagement de l'agence postale au sein de l'office de tourisme seront réalisés entre octobre et décembre 2023 en parallèle des travaux de sécurisation du distributeur automatique de billets. La Poste prendra à sa charge la globalité des travaux.**

**Le bureau de Poste fermera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'à l'ouverture de l'agence postale communale. Une communication sera faite sur les coordonnées du bureau de**

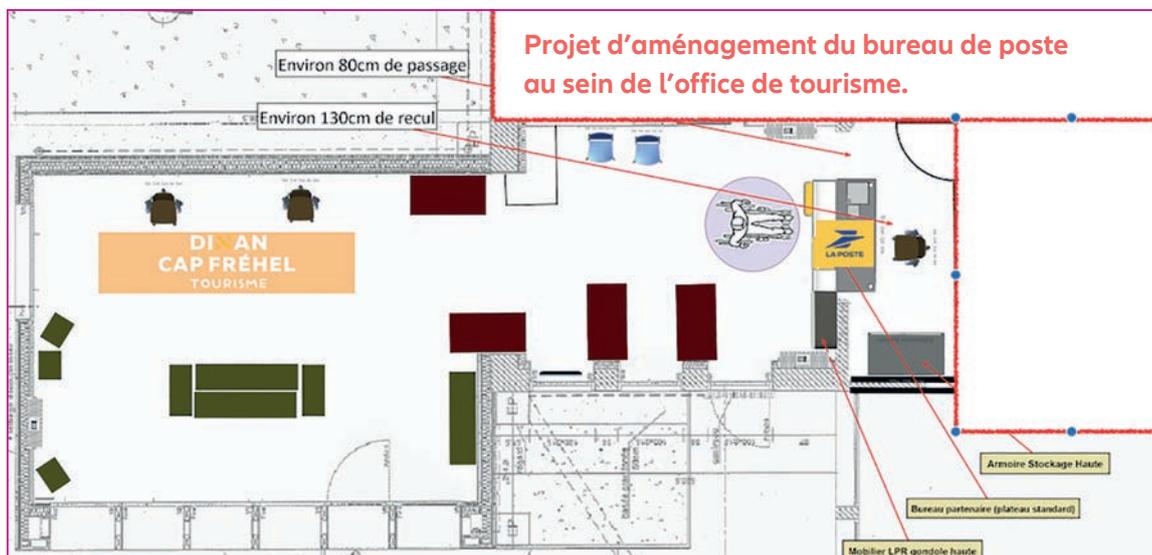
**rattachement qui assurera le service durant cette période de fermeture.**

L'appel à recrutement pour un agent postal communal, à temps non-complet à raison de 10 heures par semaine, est lancé et des candidatures sont reçues.

Cet agent assurera les prestations postales relatives aux procédures et aux conditions de vente définies par La Poste, à savoir :

- **Produits et services postaux :** affranchissement, vente de produits, dépôt et retrait d'objets y compris recommandés, dépôt de procuration courrier, ...
- **Services financiers et prestations associées :** retrait d'espèces sur compte courant postal, retrait d'espèces sur Postépargne ou livret épargne, ...
- **Produits et services tiers :** vente de produits et services du Groupe La Poste notamment de téléphonie « La Poste Mobile », ...

**L'agence postale communale ouvrira dix heures au public par semaine réparties sur quatre jours : les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 10 heures à 12 heures.** L'agent travaillera 2h30 par jour ouvert, soit 15 minutes avant l'ouverture et 15 minutes après la fermeture de l'agence. Une évolution sera possible après le bilan de la première année de fonctionnement.



<sup>1</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 20/12/2022 - Délibération n°2022 - 70/ 12 voix pour, 1 abstention

<sup>2</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 - Délibération n°2023 - 31 / 12 voix pour, 1 abstention

<sup>3</sup> Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023 - Délibération n°2023 - 32 / 12 voix pour, 2 abstentions

# AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX

## Point sur les travaux effectués

### Traitement des déchets



Installation de colonnes semi-enterrées  
rue du Chatelet, rue de la Manchette et  
parking de la Pissotte



Collecte des sapins de Noël à deux endroits sur la commune :  
place Bettaux et Zone artisanale

### Entretien des espaces verts



Revégétalisation de la Dune de Vauvert et du Chef de l'île



Plantations de fruitiers :  
mise en place de porte-  
greffes (2 à l'EHPAD et 3  
au lotissement de Biord)  
pour un greffage prévu  
en septembre 2023 avec  
l'association « Les mordus  
de la pomme »

### Aménagement de voirie



Pose de ganivelles pour délimiter le  
parking du Rougeret



Installation d'un abris-bus scolaire rond-  
point du Ruet



Réhabilitation du trottoir route du Guildo

## Aménagement des sentiers côtiers



Mise en place de signalétique avec la pose de 14 panneaux sur le GR 34



escalier digue au moine descente à ostréiculteur Roy



escalier Digue moine décent terrain de tennis



rampe et escalier plage des écluses



escalier GR plage des écluses



escalier point de la justice



escalier rue de biord

## Réfection des escaliers

## Entretien digue aux moines



Opération de curage



Rénovation du mini golf (avant/après)



Installation de paniers de basket



Installation de buts de foot

## Les autorisations d'urbanisme et les taxes en 2023

**N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVOIR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET LA TAXE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DANS VOTRE BUDGET !**

### Qu'est-ce que la TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) ?

Instaurée en 2012, elle concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Composition :

- **Part communale ou intercommunale** (finance les équipements publics d'urbanisation)
- **Part départementale** (finance la protection, la gestion et le CAUE)

### Qu'est-ce que la TAXE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE (TAP)

Taxe éligible pour tous travaux donnant lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol : elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

### Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC)

#### Dossier déposé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- **Montant inférieur à 1 500 €** : 1 échéance à régler 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- **Montant supérieur à 1 500 €** : 2 échéances de montant égal,
  - La 1<sup>ère</sup> : **1 an après** la date de décision express ou tacite de l'autorisation
  - La 2<sup>de</sup> : **2 ans après** la date de décision express ou tacite de l'autorisation

#### Dossier déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (sauf pour les constructions de plus de 5 000 m<sup>2</sup>)

- **Montant inférieur à 1 500 €** : 1 échéance **trois mois après** la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (art. 1406 code général des impôts)
- **Montant supérieur à 1 500 €** : 2 échéances, de montant égal, **3 et 9 mois** après la date d'achèvement.

*A noter que la TAP est due en une seule échéance 3 mois après la date d'achèvement des travaux.*

## Quelles démarches dois-je réaliser ?

Dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : déclarer **dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**, service « biens immobiliers ».

**La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire**, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>

**Simulateur** pour estimer le montant de vos taxes (ne prend pas en compte la TAP, à 4%) :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement>

# URBANISME

## Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

N°02230223C0002, 9 rue du Châtelet, construction d'un atelier de poterie  
N°02230223C0003, 6 Grande rue, 3 maisons individuelles, un immeuble de 20 logements et préservation de la maison existante  
N°02230223C0004, 33 rue de Dinan, extension du bâtiment existant  
N°02230223C0005, 17 rue des Ebihens, extension de la maison existante  
N°02230223C0007, 19 le Rougeret, construction maison individuelle  
N°02230223C0008, boulevard du Rougeret, construction maison individuelle  
N°02230223C0009, boulevard du Rougeret, construction maison individuelle  
N°02230223C0010, 18 rue de la Manchette, rénovation et extension maison individuelle et annexes  
N°02230223C0011, 14 rue des Fresches, construction d'une maison individuelle  
N°02230223C0012, Chemin Saint Christophe, construction d'une maison individuelle

## Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

N°02230222C0093, 12 rue des Bas Champs, panneaux photovoltaïques  
N°02230222C0094, 13 bis rue des Fresches, 2 fenêtres de toit  
N°02230222C0095, 3 Bis rue de la Manchette, clôture  
N°02230222C0096, 10 rue du Châtelet, abri de jardin  
N°02230222C0097, 16 bis rue de Biord, carport  
N°02230222C0098, ZA les Basses Terres, bardage  
N°02230223C0002, 1 rue des Sciaux, extension maison existante  
N°02230223C0003, 14 rue de la Noé, ravalement, bardage, ouvertures  
N°02230223C0004, 19 rue de la Gare, abri de jardin  
N°02230223C0005, 69 Grande Rue, surélévation de la partie arrière de la maison  
N°02230223C0006, 1 rue de l'Abbaye, terrasse et mur en pierre  
N°02230223C0007, 6 rue du Tertre, clôture  
N°02230223C0008, 5 bd du Rougeret, clôtures  
N°02230223C0009, 10 rue des Haas, panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0010, le Tertre de Biord, coupe et abattage arbres  
N°02230223C0011, 42 route du Guildo, extension de la maison  
N°02230223C0012, 82 bd du Rougeret, panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0013, 212 Grande Rue, réfection toiture et ouvertures de toit  
N°02230223C0014, 30 rue des Sciaux, clôture  
N°02230223C0015, 5 passage de la Banche, 9 panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0016, 5 passage de la Banche, 16 panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0017, le clos de la Reine, coupe et remplacement de rejets d'arbres morts  
N°02230223C0018, 18 bd du Chevet, portail et portillon  
N°02230223C0020, bd du Rougeret, clôtures  
N°02230223C0021, 1 rue de l'Abbaye, portail  
N°02230223C0022, 11 la Ville es Chouins, studio de jardin  
N°02230223C0023, 7 rue des Haas, fenêtre de toit  
N°02230223C0024, 24 rue des Ebihens, remplacement porte de garage par porte et bardage  
N°02230223C0025, 18 rue du Châtelet, réfection clôture et portail  
N°02230223C0026, chemin du Petit Tram, abattage et coupe d'arbres morts  
N°02230223C0027, 3 chemin de Vauvert, panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0028, 1 rue de Dinan, changement couleur garde-corps et escalier  
N°02230223C0029, 1 rue de Dinan, construction d'un kiosque  
N°02230223C0030, 101 Grande Rue, remplacement fenêtres et porte  
N°02230223C0031, 62 route du Guildo, création d'une fenêtre  
N°02230223C0032, 15 bd du Rougeret, extension maison  
N°02230223C0033, 22 bd du Rougeret, muret et portail  
N°02230223C0034, 24 rue de la Houle Causseul, générateur photovoltaïque  
N°02230223C0035, 37 bd du Rougeret, remplacement haie et muret par mur et palissade  
N°02230223C0036, 6 rue de la Houle Causseul, pergola et carport  
N°02230223C0038, 21 rue de la Noé, modifications diverses des façades  
N°02230223C0039, 42 route du Guildo, panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0040, 5 chemin des Moines, clôture et portail  
N°02230223C0041, 15 rue de la Poste, modification de façade Ouest  
N°02230223C0042, 198 Grande Rue, création d'une véranda  
N°02230223C0043, 180 Grande Rue, pose de volets en bois  
N°02230223C0044, 55 bd du Rougeret, portail  
N°02230223C0045, 38 route du Guildo, déplacement du portillon  
N°02230223C0046, 1 rue du Dinan, installation d'une serre  
N°02230223C0047, 18 rue du Tertre, fenêtre de toit  
N°02230223C0048, 9 bd des Dunes, division en vue de construire  
N°02230223C0049, 18 bd du Chevet, remplacement du portail  
N°02230223C0050, 14 la Ville es Chouins, remplacement de fenêtres  
N°02230223C0051, 9 bd des Dunes, création portail et portillon  
N°02230223C0052, 6 rue des Petits Prés, clôture et portillon  
N°02230223C0053, 1 rue des Bourgneufs, panneaux photovoltaïques  
N°02230223C0054, La Guérinais, Chemin St Christophe, abattage d'arbres  
N°02230223C0055, 4 rue du Châtelet, remplacement toiture par une dalle béton  
N°02230223C0056, bd du Rougeret, pose d'une clôture grillagée  
N°02230223C0057, 16 rue des Ebihens, remplacement du bardage

## Permis d'aménager (accordés ou en cours d'instruction)

N°02230223C0001, parking des Haas, installation de toilettes automatisées  
N°02230223C0002, place de la Douane, installation de toilettes automatisées  
N°02230223C0003, 2 Grande rue, aménagement de la promenade vers la Banche

## Permis de construire modificatifs (accordés ou en cours d'instruction)

N°02230222C0018 M01, 18 Chemin St Christophe, modification revêtement pignon Nord  
N°02230222C0021 M01, 23 Rue de Biord, modification bardage, implantation

**RAPPEL :** suivant la délibération CA-2020-098 du 15 octobre 2020 prise par le Conseil Communautaire, l'édification d'une clôture, qu'elle soit en bordure de voie ou en limite séparative, est soumise à déclaration préalable (à l'exception des clôtures agricoles et forestières).

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor tient une permanence dans les locaux de Dinan Agglomération pour le conseil aux particuliers.

Mme Valérie VIDELO se tient à votre disposition **sur rendez-vous** le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.  
Tél. **02 96 87 21 44** – 8 bd Simone Veil à Dinan.

### Quelques actions menées à l'école pour finir l'année en beauté

Dans l'année, les élèves de maternelle ont eu la chance de poursuivre le **cycle danse** avec deux danseurs professionnels qui allient sons, gestes et espace pour le plus grand bonheur des enfants. Ils y ont tous pris beaucoup de plaisir. Merci à Magali et Patrick pour leurs interventions et leur patience avec toute la petite troupe de jeunes danseurs.



Les classes de CP-CE-CM ont eu la chance d'être retenues pour participer à un cycle de séances avec l'association des Eaux de Saint Malo pour comprendre le **cycle de l'eau** : « Le Frémur m'a dit » pour la classe de Madame Lemarchand et « Le robinet m'a dit » pour la classe de Madame D'Enquin.



Les élèves de CE2-CM1-CM2, comme chaque année, ont participé à un **cycle voile** avec Dorian de l'école de voile de Saint Jacut et participeront également à « Toutes voiles dehors », rassemblant plusieurs écoles du secteur.



A la fin du mois de mai, dans chaque classe, les élèves ont pu voter pour le livre qu'ils ont préféré dans le cadre des « **Incorruptibles** ». Voici le vote et le choix des maternelles.



Toute l'école a participé à l'**élaboration d'une fresque collective** (financée par la Mairie de Saint Jacut), faisant partie du projet cour : l'objectif était de poursuivre la fresque sur l'eau par le thème « **Des p'tites bêtes** ». Les enfants de chaque classe de la toute petite section au CM2 ont activement participé à cette œuvre qui sera inaugurée le jour de la fête de l'école. Merci à Anne-Sophie qui a mené de petits groupes d'élèves depuis avril avec la bonne humeur qui l'anime au quotidien pour rendre notre cour encore plus accueillante.

C'est aussi le premier élément de notre projet jardin qui sera poursuivi par différents temps en fin d'année et à partir de la rentrée de septembre.

L'association de Saint Jacut environnement organisera une journée le 4 juillet afin de lancer ce projet de la rentrée 2023-2024 du **réaménagement du jardin et de la cour de l'école en partenariat avec les jardins partagés** : la matinée débutera par une mise en projet des enfants dans l'école avec leurs souhaits mais il y aura également un temps pour que les élèves apprennent à se poser les bonnes questions : quelles sont les plantations réalisables dans notre cour, à quel endroit (en fonction du soleil, du vent), à quelle période de l'année devons-nous nous préparer à semer, comprendre comment préparer la terre pour que cela pousse, comment gaspiller le moins d'eau possible... L'après-midi, les élèves bénéficieront d'une visite et d'une activité réalisée au sein des jardins de l'abbaye.



L'école publique a relancé la **correspondance pour le jumelage avec l'école de Kidwelly**.

Des cartes ont été envoyées par les élèves des deux écoles et il est prévu que les élèves viennent chanter le jour de la **fête de la musique** à 19h place de Landouar pour accompagner la chorale des Jumélaux. **Chaque jeudi depuis début mai, Franc-Lou nous accompagne à la guitare pour répéter nos trois chansons**. L'année prochaine, il est prévu



de renforcer les actions de correspondance et de poursuivre les échanges dans les familles (ce qui avait été suspendu par le protocole sanitaire).

Lors du conseil des élèves, les représentants de chaque classe avaient choisi de nouveaux **jeux pour la cour**, financés par l'association des parents d'élèves. Ils ont pu les découvrir et les répartir par classe pour le plus grand bonheur des petits comme des grands lors des récréations.

**En cette fin d'année, l'école a accueilli 65 élèves en tout** : déjà quatre enfants de Toute petite section ont pu bénéficier d'une rentrée échelonnée sur l'année, deux élèves sont

arrivés en cours d'année et un enfant est venu quelques semaines compléter les rangs de Moyenne section pour ne pas rater de journée d'école.

**Le 4 septembre 2023, il est prévu que 65 élèves fassent leur rentrée au sein de l'école.**

#### Dates à retenir

**4 juin** : visite des jardins partagés de l'Abbaye

**9 juin** : sortie de fin d'année pour toute l'école à la Demeure du corsaire à Saint Malo sur le thème du voyage et des pirates.

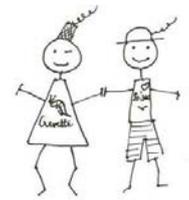
**17 juin** : fête de l'école

**23 juin** : chants avec la chorale pour le jumelage avec Quidwelly

**30 juin** : participation des CM à « Toutes voiles dehors »

**7 juillet** : pique-nique sur la plage et dernier jour de l'année.

**4 septembre** : rentrée des classes.



## APEAEP



### Et un marché de Noël bien frais, un !

Heureusement, le vin chaud de Bertrand a réchauffé les corps et les sourires de Pierre, Anne, Coline et Cyril à la buvette ont chauffé les cœurs ! Avec les crêpes de Marine, les enfants ont aussi pu se réconforter malgré le temps glacial. Et la fameuse tartiflette a mis tout le monde au diapason !

C'est emmitouflées que Delphine et Chloé ont tenu le stand artisanal où les créations des enfants, des parents et des grands-parents ont rencontré un grand succès. Mais les stars du jour étaient bien sûr le Père Noël et sa calèche ! Merci à tous pour cette journée mémorable !

### Et une braderie bien remplie, une !

La braderie des Petites Crevettes renoue avec le succès ! Des bradeurs ravis, des visiteurs nombreux et des bénévoles toujours de bonne humeur sont la recette d'une braderie réussie. Le stand de l'APEAEP tenu par Morgane grâce aux dons a fait fureur !



### Et un partenariat de plus, un !

L'APEAEP et l'association les Juméliaux qui entretient le jumelage Saint-Jacut/Kidwelly se sont rapprochées suite aux exposés que les enfants font en classe sur les différents pays... et notamment un exposé sur le Pays de Galles ! Depuis, les enfants répètent avec quelques membres de la chorale des Kidwellers pour participer à la fête de la musique et animer la fête de l'école. D'autres actions sont envisagées afin d'encourager enfants et parents à découvrir les Juméliaux et préparer le voyage à Kidwelly en 2024 !

### Et des jeux pour la cour, beaucoup !

Mais pourquoi faire toutes ces animations et toutes ces ventes ? Parce que !

Pour animer les récréations des petits et des grands, l'APEAEP a investi, à la demande des enfants et des enseignants, dans des cordes à sauter, des vélos, des échasses, des ballons sauteurs, des élastiques et autres jeux de cour. Différentes activités pédagogiques ont également été possibles grâce aux financements de l'APEAEP : le Prix des Incorruptibles, un spectacle de Noël pour chaque classe, l'intervention d'une psychomotricienne pour la danse avec les maternelles... De quoi avoir envie de retourner à l'école !

### Et une fête de l'école en préparation, une !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la fête de l'école et sa super tombola se préparent... **grâce aux bénévoles !**

## Saint Jacut Environnement



L'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) est un système de distribution de produits garantis locaux et bio, en direct des producteurs et sous forme d'engagement, par périodes renouvelables.

On peut adhérer à tout moment de l'année, et souscrire un contrat avec le ou les producteurs de son choix : contrat pour des légumes de saison, du pain (une grande variété), des volailles et des œufs, des fromages de chèvre, des fruits, du miel, de la viande de bœuf et d'agneau...

La distribution a lieu les mercredis à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Saint Jacut de la mer.

Ce sont des moments conviviaux dans un esprit de solidarité entre amapiens et avec les producteurs.

Pour plus de renseignements : Anne 06 86 93 53 87 ou Véronique 06 03 13 11 11



## Combattre le frelon asiatique

**Le frelon asiatique est arrivé en France en 2004 (source le G.D.S.A. : groupement de défense des abeilles), il a été vu en Bretagne pour la première fois en 2011.** Aujourd'hui toute l'Europe est envahie.

Début mars, les reines sortent de leur hibernation et commencent à créer le premier nid primaire, celui-ci deviendra aussi gros qu'un melon et sera abandonné par la suite pour la création du nid secondaire. Ce nid pourra contenir jusqu'à 2 000 frelons, parmi eux, il y aura environ 500 reines, et chacune pourra potentiellement refaire un nid l'année suivante.

### Ce fléau impacte l'écosystème :

- 300 espèces menacées (abeilles, mouches, ...)
- Déficit de nourriture pour les oiseaux
- Effet sur la pollinisation des fruitiers et autres...

### Quand un nid est découvert, en général cinq autres sont cachés aux alentours.

Notre commune, en lien avec Dinan Agglomération, soucieuse du problème, participe depuis plusieurs années au piégeage sur tout le territoire. Les services techniques ont également été mis à contribution en détruisant plusieurs nids primaires et secondaires cette année : **123 reines ont été prises sur la commune grâce à la pose de 23 pièges du 8 février au 23 mai.**

**En 2022, on note la destruction de 1206 nids sur toute la communauté d'agglomération (328 en 2017) pour un coût de 125 000 €.**

Saint Jacut peut aujourd'hui compter également sur un collectif de piégeurs aguerris ayant reçu une formation proposée par un apiculteur de la commune voisine en collaboration avec Dinan Agglomération.

**Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le en mairie ou au service de Dinan Agglomération auprès de Mme Leconte, en charge des espèces invasives, au 06.64.64.32.71.**

Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et la commune les 50% restants.



## Entretenir nos espaces verts tout en protégeant notre environnement

L'entretien de vos espaces verts communaux évolue vers une gestion différenciée pour aller dans le sens d'une approche respectueuse de la biodiversité de notre presqu'île.

C'est dans la continuité de la re-végétalisation et de la protection de la dune de Vauvert et du site du chef de l'île, que nous allons élargir à d'autres lieux notre approche.

Tenir compte des spécificités de chacun de nos espaces verts, talus et squares communaux pour appliquer sur chacun de ces sites un mode de gestion plus adapté à sa situation et à sa vocation (esthétique, accueil du public, etc.).



Cheminement à proximité des terrains de tennis

**Mais qu'est-ce que la gestion différenciée ?** C'est avant tout favoriser la biodiversité, en plantant des espèces « adaptables » à l'évolution de notre climat, ou encore en mettant en place un fauchage alterné pour lequel l'herbe ne sera coupée qu'une ou deux fois par an.

Favoriser la biodiversité, c'est aussi limiter la consommation d'énergie fossile et l'impact carbone : réduire le besoin en essence avec moins de tontes et d'interventions motorisées.

*Alors quand vous verrez des espaces verts aux herbes hautes devenues des prairies fleuries, des parcours de paysages diversifiés non systématiquement tondus, ce ne sera pas un manque d'entretien de nos services techniques, mais un retour à une nature plus « libre » et respectueuse de tout un écosystème.*

## Griffes de sorcière : Espèces exotiques envahissantes



**Description :** *Carpobrotus edulis* et *Carpobrotus acinaciformis* sont des plantes grasses à port rampant ou pendants, pouvant former des tapis étendus. Leurs tiges, plus ou moins ligneuses à la base, peuvent atteindre plusieurs mètres de long. Les feuilles, longues de 8 à 100 cm, sont charnues et à trois angles, plus ou moins recourbées pour former une « griffe ». Le système racinaire est superficiel, les plantes s'arrachent facilement. En Bretagne, la floraison s'étend d'avril à août-septembre. Elle varie en fonction des espèces et des localités. Les fleurs sont roses ou jaunes, de 5 à 15 cm de diamètre. Elles se développent à l'aisselle des feuilles. La floraison laisse place à un fruit charnu appelé « Figue des Hottentots ». A maturité, le fruit devient jaune orange et dégage une légère odeur sucrée.

**Statut :** Plante inscrite sur la Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne (Quéré et Geslin, 2016) en catégorie « *Invasive avérée : plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques* ».

**Sur la commune :** un promeneur nous a informé que cette espèce avait été plantée sur la presqu'île sur le sentier entre l'Abbaye et la pointe du Chevet.

# Saint-Jacut environnement

Suite à la Journée mondiale des herbiers marins, tenue à Lancieux le 1er mars 2023, l'association SJE a commencé l'année par une information sur le monde des zostères. Lors du marché du vendredi 3 mars à Saint-Jacut vous avez pu découvrir le milieu si fragile des zostères grâce à des casques de réalité virtuelle prêtés par Cœur Emeraude. Cette opération a été renouvelée lors de la grande marée du 22 mars où 22 adhérents de SJE et la police municipale sont allés à la rencontre des pêcheurs et promeneurs. S'en est suivi le traditionnel nettoyage des plages le samedi 22 avril où une quarantaine de courageux ont ramassé sur la côte ouest de la presqu'île plus de 91 kg de déchets. Un goûter fraternel offert par l'association a terminé l'après-midi fructueuse. Puis vous pouvez visiter le potager de l'abbaye qui resplendit de ses nouvelles cultures depuis sa création par le "jardin partagé" de Saint-Jacut environnement. Très souvent une dizaine d'adhérents se réunissent et travaillent ensemble à l'entretien de celui-ci. Et pour mettre en lien cette nouvelle activité, un projet se dessine avec l'école primaire de Saint-Jacut. Une première expérience avait été réalisée sous la direction de Jean-Pierre Billois et avait vu la mise en place de jardinière au sein de l'école. Laissé en jachère pendant quelques années, une intervention d'adhérents de SJE au printemps 2022 a permis d'envisager un nouveau projet qui permettrait de reprendre cette belle expérience. En ce printemps 2023 les co-présidents ont rencontré la directrice de l'école, arrivée en septembre dernier, et se sont engagés à reconduire l'opération jardinage à l'école qui va permettre de réactiver de façon durable l'apprentissage des plantations dans les jardinières et aussi créer le lien indispensable avec les activités du jardin partagé. Ce projet s'inscrit dans le programme de l'école qui vise une éducation à l'écologie et en étroite concordance avec les contenus scolaires. Un futur certainement très alléchant pour les jeunes pousses Jaguines... Enfin un projet sera proposé prochaine concernant le zéro déchet et l'anti gaspi.





Sternes caugek



Sternes pierregarin



Sternes de Dougall



Sternes caugek



Vue de l'île à marée basse depuis la pointe du Chevet (Saint-Jacut-de-la-Mer)

## L'île de La Colombière

### Une réserve biologique dans l'archipel des Ebihens

Propriété du Département des Côtes d'Armor, gérée par Bretagne Vivante

**Un des rares sites de nidification des sternes en Bretagne**

Cet îlot rocheux accueille une population d'oiseaux marins migrateurs remarquables. C'est un site de nidification régulier pour une colonie plurispécifique de sternes : sterne pierregarin, sterne caugek et sterne de Dougall. L'île fait partie des trois seuls sites en France de reproduction pour la sterne de Dougall, menacée d'extinction. Cependant, ces dernières années, une forte pression de prédation et des dérangements ont fragilisé la colonie.

**Les sternes sont des espèces menacées et très sensibles au dérangement. Aidez-nous à les protéger en préservant leur site de reproduction.**

**Ne les dérangez pas et ne vous approchez pas de l'île**

**ACCES INTERDIT DU 15 AVRIL AU 31 AOUT à moins de 100 m**  
à la navigation, aux marcheurs, plongeurs, pêcheurs, kayaks, paddle, etc.  
*Arrêté préfectoral de protection de biotope du 1er août 1985*



Préfecture des Côtes d'Armor - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 22000 Saint-Brieuc

**Un gardiennage et un suivi de la colonie sont assurés tout au long de la saison par 2 gardiens en service civique. En mer, sur la pointe du Chevet ou sur l'estran, n'hésitez pas à venir à leur rencontre !**



Bretagne Vivante  
Une voix pour la nature



Côtes d'Armor  
le Département



S. Jacut de la Mer



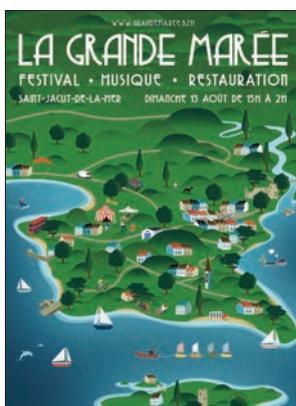
Merci pour votre vigilance.

### Les 7,8,9 juillet au cœur des jardins : Jazz er Maez

Populaire pour certains, élitiste pour d'autres, le jazz recouvre de nombreux sous-genres. Le festival Jazz er Maez organisé par Chantal Cappon, Monique Froger-Collet et Eric Lorang propose un parcours découverte de cette musique plus que centenaire. Des musiciens de talent proposeront du jazz manouche, du jazz expérimental, du jazz contemporain, du jazz intimiste, du jazz Nouvelle Orléans, une jolie promenade sur un genre musical d'une grande richesse. Cette première édition limite sa jauge à 60 spectateurs par soirée afin d'obtenir une intimité et une convivialité entre les musiciens et le public, et ce, au cœur des jardins de St Jacut ! Concert donc en extérieur, comme le suggère "Jazz er Maez" !



### Un nouvel événement festif, estival et familial en août



Cet été se tiendra la première édition de La Grande Marée, un nouveau festival dédié à la musique, à la promotion des savoir-faire locaux et à la protection environnementale. L'Association « La Jaguine » organise cet événement qui se déroulera le dimanche 13 août, au Camping municipal de la Manchette, de 15h à 1h30.

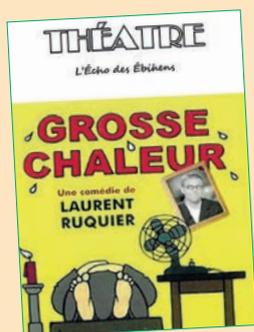
L'accent est mis sur le côté familial de l'événement, avec tout l'après-midi des ateliers à destination des petits et des grands, un « village d'exposants » présentant des talents artistiques jaguens et le tissu associatif local, et les activités habituelles du Camping, pétanque et mini-golf notamment.

Le bar et la restauration seront tenus en partenariat avec le Comité des Fêtes, et on y retrouvera les grands classiques régionaux pour ce genre d'événement : moules, frites, galettes-saucisses, crêpes, mais aussi des glaces qui feront le bonheur de certains en ce mois d'août qui s'annonce chaud.

Au niveau musical, trois groupes acoustiques sont attendus : le blues kabyle d'Hamawassa, la musique traditionnelle mais moderne d'Eris, et le style unique de Super Cagette, natif de Ploubalay. Le reste de la programmation musicale sera assuré par Sébastien Schüller pour l'après-midi et le début de soirée, avant que deux collectifs de musique électronique se succèdent dans la soirée autour de thématiques techno et disco-funk.

L'entrée sera gratuite pour tous de 15h à 18h30, puis fixée à 10€ à partir de 18h30. Des préventes seront prochainement mises en circulation. Elles pourront servir de coupe-file, mais permettront également à ceux qui le souhaitent de soutenir l'organisation en amont du festival et d'économiser un peu, pour ceux qui arriveraient après 18h30.

« La Jaguine » vous attend donc nombreux à cette première édition de « La Grande Marée », le dimanche 13 août, et se prépare à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.



### L'écho des Ebihens

L'écho des Ebihens vous propose 6 représentations cet été à Saint-Jacut de la Mer  
Salle polyvalente à 20h45

- Jeudi 6 juillet
- Jeudi 13 juillet
- Mercredi 19 juillet
- Jeudi 17 août
- Samedi 19 août
- Jeudi 24 août

## Tous en poésie, à Saint-Jacut-de-la-Mer avec le festival de la « La houle des mots ».

**La houle des cimes ;  
Arbres de vie pour retisser du lien....**  
*« L'arborescence des mots,  
l'efflorescence des poèmes aident à  
mieux voir et à mieux entendre les arbres  
du monde ». Georges JAN*

**Les 27,28, 29 et 30 juillet 2023,**  
l'association Presqu'île en poésie mettra  
en avant nos amis **les arbres** avec les  
**poètes Ella Balaert, Clotilde de Brito,  
Frédérique Germanaud, Gilles Baudry,  
Louis Bertholom.**

Le livre sera au cœur du festival avec un  
salon que nous développons chaque année. Presqu'île  
en poésie vous proposera aussi des tables rondes, des  
conférences, des expositions, des récitals, du cinéma  
dans le cadre merveilleux de l'abbaye et face à la mer,  
au dessus de la plage des Haas.

La commission artistique pilotée par **Alexis Gloaguen**  
vous propose le programme suivant :

### **Jeudi 27 juillet :**

**15h.** Jardins de l'EPHAD. « L'homme qui plantait des  
arbres » de Jean Giono avec Dominique Mongodin et  
Jean Bernard Vivet.

### **16h30, vernissages des expositions.**

- Les Haas : Nichoir, Quentin Montagne, Ateliers du  
Plessix Madeuc.
- Abbaye, salle de l'arbre : Exposition photos de Aïcha  
Dupoy de Guitard,
- Centre culturel : Sculptures d'Elise Feuillade Pages.
- Atelier des Hauts-Vents : Sculptures d'Yves Grandjean.
- 19h Pot des vernissages atelier des Hauts-Vents, rue  
du châtelet.

### **Vendredi 28 juillet :**

**10h à 12h.** Terrasse de l'abbaye, Café bouquin ;  
rencontres et lectures partagées autour de la  
thématique des arbres.

**14h.** Les Haas. Conférence « Arbres et oiseaux » par  
Jean Sanquer.

**15h.** Les Haas. Ouverture officiel du salon du livre.

**15h45 16h45.** Les Haas. Lectures Poètes d'ici : Louissette  
Montagne, Annie Coll, Michèle Pettazoni, Dominique  
Mongodin.



**17h.** Abbaye, salle de l'arbre. Film  
d'animation, « l'homme qui plantait des  
arbres » d'après l'œuvre de Jean Giono.

**18h.** Jardins de l'abbaye « Inauguration  
officielle du festival ».

**21h.** Abbaye, salle de l'arbre.

Film « Le temps des forêts » suivi d'une  
discussion avec François Boutry.

### **Samedi 29 juillet :**

**9h30.** Les Haas. Table ronde avec les  
auteurs invités. Modérateur Alexis  
Gloaguen.

**10h30-11h.** Les Haas. Lecture par Louis  
Bertholom.

**11h15-11h45.** Les Haas. Lecture par  
Frédérique Germanaud.

**11h45.** Les Haas. Salon du livre.

**14h.** Abbaye, salle de l'arbre. Conférence de Claudine  
Glott du centre arthurien de Brocéliande.

**15h30-16h.** Les Haas. Lecture par Ella Balaert.

**16h15- 16h45.** Les Haas. Lecture par Gilles Baudry.

**17h.** Abbaye. Animation par François Boutry ;  
débardage de bois à l'ancienne avec cheval.

**18h.** Abbaye, jardins. Concert lyrique avec Marie Astrid  
Arnal (voix) et Natacha Brouard (piano).

**21h.** Abbaye, salle de l'arbre. Concert de slam avec  
Clotilde de Brito. Entrée payante 15€.

Réservation sur le site [contact@presquileenpoesie.org](mailto:contact@presquileenpoesie.org)  
ou au 06 61 33 42 60 et bien sûr au moment du festival  
(marché du vendredi 28 juillet, et aux Haas).

### **Dimanche 30 juillet.**

**10h.** Les Haas ; Lecture Poètes d'ici : Jean Bernard Vivet,  
Christine Saint Jéours, Jean Albert Guénégan, Pervenche  
Mahé.

**10h30-11h.** Les Haas. Lecture par Ella Balaert.

**11h15-11h45.** Les Haas. Lecture par Gilles Baudry.  
Salon du livre.

**14h.** Abbaye, salle de l'arbre, Conférence. « Les arbres  
remarquables dans le pays de Dinan » par Mickaël  
Jézégou.

**15h30-16h.** Les Haas. Lecture par Louis Bertholom.

**16h15 -16h45.** Les Haas. Lecture par Frédérique  
Germanaud.

**17h.** Les Haas. Salon du livre. Dédicaces des auteurs.

**17h45.** Les Haas Clôture du festival. Palabres sous les  
arbres.

**18h.** Les Haas. Fanfare de Saint-Jacut-de-la-Mer.

**La houle des mots c'est environ 25 événements culturels gratuits, excepté le concert du samedi soir,  
que l'association Presqu'île en poésie offre à la population de Saint Jacut et de plus loin.**

**C'est grâce aux subventions publiques et au mécénat privé que nous pouvons le faire.**

**Merci à tous les donateurs qui ainsi participent à la dynamique culturelle de notre village.**

**Nous recherchons aussi des bénévoles. Nous vous remercions de vous faire connaître en vous inscrivant sur le  
site ou au numéro de téléphone ci-dessus.**

**Bienvenue à tous pour cette 6<sup>e</sup> édition.**

## Association Village-rivages – Saint Jacut de la mer



Cet été, beau temps, belle mer à Saint-Jacut et des escales ensoleillées proposées par Village-rivages : Au moment où paraîtra « Le Jaguen », il y aura 2 ans que la Maison du pêcheur est ouverte et le parcours patrimonial, à travers la presqu'île, accessible par QR Code.

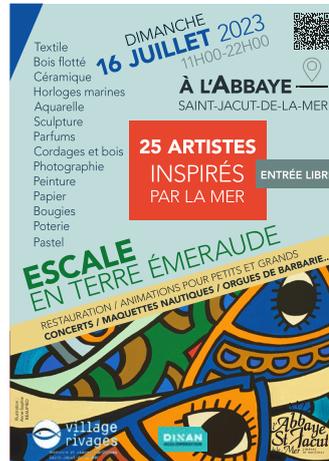
En 2021, ce sont presque 1 300 visiteurs qui ont été accueillis et quelques 2 700 en 2022.

Le développement des visites guidées a suivi la même évolution dynamique. Ce bilan, très positif et motivant, résulte de plusieurs paramètres, dont les expositions des peintres Hans-Georg Bohler et Louis Guillard, à l'été 2022, la mise à disposition par la mairie de saisonnières et un accroissement des plages d'ouverture de la Maison du pêcheur, grâce à la mobilisation des bénévoles de l'Association.

La multiplication des partenariats (Abbaye de Saint Jacut, OT de Dinan/Cap Fréhel et de Dinard/Côte d'Emeraude, ...) ainsi que l'engagement affirmé de Village-rivages auprès des instances du futur PNR Rance/Côte d'Emeraude ont permis à la Maison du pêcheur de s'inscrire comme espace reconnu de valorisation du passé maritime jaguin et à Village-rivages de s'enraciner comme acteur patrimonial et culturel du territoire.

En 2023, la soirée « Conférence/dîner », organisée le 8 mars dernier en partenariat avec l'Abbaye, sur la place des femmes dans l'économie littorale et maritime, ainsi que les différentes expositions de peinture proposées depuis le printemps contribuent à accroître la visibilité et l'attractivité de la Maison du pêcheur. Chaque « vernissage » qui a fait l'objet

d'un pot convivial dans la rue des Sciaux, a réuni environ une quarantaine de participants. De même, la vidéo intitulée « l'Heure du Bain » récemment installée, attire de nombreux jaguens et remporte un franc succès auprès de tous les visiteurs.



De fait, sur les 5 premiers mois de 2023, 1 145 visiteurs ont été accueillis à la Maison du pêcheur, soit plus du double que sur la même période de l'année dernière (520). Parmi ceux-ci, 109 sont venus dans le cadre de groupes accompagnés (contre 74 en 2022). Le nombre de visiteurs en autonomie par lecture QR Code est de 153 à comparer aux 91 en 2022. Et l'été s'annonce sous d'excellents auspices.

Trois expositions de peinture, des visites accompagnées, dont quatre d'ores et déjà programmées, ainsi que les Journées européennes du patrimoine, les 16 et 17 septembre prochains, seront proposées tout au long de la saison.

Enfin, rendez-vous incontournable auquel vous êtes toutes et tous chaleureusement conviés : **le dimanche 16 juillet, Journée des artistes et artisans d'art inspirés par la mer**, organisée en partenariat avec l'Abbaye de Saint Jacut et le soutien des Résidents des Mobil home du camping de la Manchette, que nous tenons à remercier tout particulièrement.

25 artistes de différentes disciplines présenteront leurs créations. Des animations, une exceptionnelle exposition de maquettes de bateaux, de la musique, sans oublier la gastronomie du terroir animeront cette journée familiale et festive.

## L'atelier du Châtelet



Pour cette saison estivale, venez découvrir les nouvelles créations de l'Atelier !

Les peintures sur les différents supports d'Anne-Sophie ; et les confections de sacs et autres objets en voiles recyclées de Pauline et de son acolyte Sandrine.

Nous avons le plaisir de vous accueillir aux horaires habituels ainsi que les dimanches en haute saison\*\*!

Anne-Sophie propose ses ateliers pour enfants\* du 18 juillet au 10 août (réservation conseillée)

### PRATIQUE

8 bis rue du Châtelet face à la mairie  
Pauline ADL : 06 08 43 14 09  
contact.paulineadl@gmail.com

### infos résa

Anne-Sophie Beaupied : 06 59 77 74 47  
annesophiebeaupied@gmail.com

Du Mardi au au Samedi de 10H à 12H30  
et de 14H à 18H30

\*\*Dimanche de 10H à 13H et de 15H à 18H

**Anne-Sophie et Pauline**

Ainaz Nosrat (née à Téhéran), Assoukrou Aké (né à Banoua en Côte d'Ivoire), Rika Tanaka (née au Japon), Nancy Lamontagne (née au Canada), Quentin Montagne (né à Vitry-sur-Seine), Emna Daoud (née à Tunis) et Simon Leroux (né à Coutances) sont les artistes accueilli.e.s en résidence à Saint-Jacut-de-la-Mer en 2023. Les artistes s'installent à Saint-Jacut, pour y poursuivre leurs recherches artistiques dans ce cadre propice à la concentration et à la création, et participent à la vie de la commune.

Tout au long de leurs séjours de trois mois, elles et ils vont à la rencontre des publics : lors des portes ouvertes, des expositions et des rencontres et ateliers de pratiques artistiques réalisés avec les élèves du Collège de Créhen, les jeunes du Foyers des Jeunes Travailleurs de Dinan et Plancoët, les usagers de la Ludothèque de Plancoët, du Service d'accompagnement à la vie sociale (Dinan), des résident.e.s de la SNCF et celles et ceux de l'EHPAD de Saint-Jacut.

Cet été, vous pourrez observer une sculpture réalisée par Quentin Montagne et installée sur l'esplanade au-dessus de la plage des Haas lors du Festival La Houle les Mots (produit grâce au soutien de la DRAC Bretagne).

L'artiste travaille à partir des architectures militaires de la pointe du Chevet. D'allure futuriste, cette sculpture souhaite offrir différentes cachettes aux oiseaux. Le bunker miniature est érigé sur une sorte de rocher sculpté dans du bois. Des rencontres

et des ateliers auront lieu autour de l'œuvre durant le festival, en compagnie de l'artiste.

Depuis 2020, l'ensemble de nos activités se base sur l'accueil de 7 à 8 artistes en résidence par an à Saint-Jacut, grâce aux ateliers (mis à disposition par la SNCF) et les logements (mis à disposition par la Commune).

Le 5 avril dernier, le Conseil municipal a décidé de mettre fin à la convention de mise à disposition de l'appartement situé au Centre culturel en mars 2024.

Afin de poursuivre nos activités en 2024, nous sommes à la recherche d'une solution d'hébergement sur la presqu'île.

Nous avons besoin d'un espace de vie pour une ou deux personnes, pour trois mois minimum, en dehors des mois d'été (juillet et août).

Les artistes reçus ne sont pas forcément véhiculés, nous avons besoin d'un endroit accessible.

L'association s'engage à apporter les garanties nécessaires (contrat de location, assurance, caution, états de lieux, etc.).

Les propriétaires intéressés peuvent bénéficier d'avantages fiscaux dans le cadre de la reconnaissance d'intérêt général de l'association.

Si vous avez envie de participer à un projet artistique, novateur, ancré sur la presqu'île, ouvert à toutes et tous, sources d'échanges et rencontres, nous sommes à votre écoute.



### APM-Résidences d'artistes

Marie-Louise Botella, Anne Dary, Claire Emberson, Matthieu Hardy, Rémi Heintz, Benoît Lecarpentier, Christophe Rolland, membres du Conseil d'administration Mathilde Guyon, coordinatrice des activités et chargée de développement

## Le Club de la Presqu'île



Repas de printemps à L'Abbaye, le 11 mai 2023.

Depuis le 3 avril 2023, voici la composition du nouveau bureau du Club de la Presqu'île :

- Présidente : Jacqueline Persechino
- Secrétaire : Maryvonne Païtry
- Secrétaire-adjointe : Marie-France Guguen
- Trésorière : Françoise Guichard.

**Conseil d'administration :** Nicole Coïsne, Françoise Guichard, Marie-France Guguen, Marie-Paule Leduc, Raymonde Leguerrier, Edgar Paies, Maryvonne Païtry, Jacqueline Persechino, Liliane Prochownik.

Activités hebdomadaires, au Centre Culturel :

- le mardi à 14 h : scrabble en duplicate (le 1<sup>er</sup> mardi du mois : dictée à 13 h 45 et duplicate à 14 h 15)
- le jeudi à 14 h : scrabble classique, belote et tarot.
- le mardi matin, marche à 10 h (environ 1 h à allure modérée). RV devant la salle polyvalente.

En projet, lieu à préciser : à partir de septembre, le 1<sup>er</sup> lundi du mois en début d'après-midi en covoiturage, séance de cinéma dans le complexe d'Emeraude cinémas à La Richardais. RV devant la salle polyvalente.

## Les Jumeliaux



Après des retrouvailles très chaleureuses en 2022 avec nos amis gallois, nous nous tournons maintenant vers le voyage à Kidwelly en 2024.

Depuis le Brexit il faut être en possession d'un passeport valide pour se rendre en Grande-Bretagne. C'est le moment de commencer les démarches si vous souhaitez participer à ce voyage.

Les jeunes enfants de Saint-Jacut et leurs parents seront les bienvenus car le jumelage a été initié pour que les jeunes générations se

sensibilisent aux langues étrangères et à des cultures différentes.

N'hésitez pas à nous contacter.

Marie-berthe Coppalle : 06 71 21 66 75 • Françoise Riget : 06 09 22 79 31 • Chloé Berteaux : 06 09 56 33 23

Également, bowling à Dinard-Pleurtuit (le vendredi de 17 h à 19 h) ou à Taden (étude en cours).

Activités ponctuelles du 1<sup>er</sup> semestre 2023, passées et à venir, au Centre Culturel ou autre :

- jeudi 12 janvier : galette des rois et jeux
  - jeudi 9 février : crêpes et jeux
  - jeudi 11 mai : repas de printemps à l'Abbaye (voir photo), avec 33 convives.
  - dimanche 14 mai : participation à l'organisation du Trail des Ebihens (ravitaillement et signalisation)
  - jeudi 8 juin : à St-Jacut, organisée par notre association, rencontre Interclubs (Gilles de Bretagne, Les Aînés d'Aucalec, Les Danseurs des Bords de Rance, Loisirs et Amitié de Pleslin-Trigavou, Trémereuc Temps Libre, Les Sabotées Samsonnaises, Le Club de la Presqu'île de St-Jacut de la Mer), avec repas de grillades, fromage, dessert, jeux cartes et scrabble à la salle polyvalente, pétanque avec La Pétanque Jaguine, promenade jusqu'aux Ebihens ou découverte de la presqu'île, suivant le temps, avec histoire et traditions commentées à la Maison du pêcheur. *Cette journée est ouverte aux adhérents, mais il sera toujours temps de le devenir, pour de telles occasions.*
  - En prévision : escapade d'une journée (Camaret ou Crozon par exemple).
- En fin d'année, 7<sup>e</sup> édition de notre exposition « Ouvrages de dames » au Centre culturel. Toute nouvelle exposante (ou nouveau) sera la bienvenue.

**Pour tout renseignement :**

**Jacqueline Persechino : 06 33 87 46 39**

## L'art récréation - les rencontres du vendredi



Une saison particulièrement réussie pour Chantal Cappon et Eric Lorang qui ont pu proposer au public désormais habitué à ces rendez-vous culturels, une belle variété de sujets. L'Andalousie puis la Tunisie, reportages réalisés par Eric Lorang, l'Egypte par Jean-Jacques Sommeryns, photographe venu spécialement de Bruxelles, puis dans un autre domaine, l'écrivain Alain Emery a dressé avec talent une biographie peu conventionnelle de William Faulkner puis du peintre et sculpteur Amedeo Modigliani. Christian Guespin, apiculteur local et naturaliste a exposé à travers "l'Odyssée de l'espèce" les mœurs des abeilles, débouchant sur des réunions et des solutions pour endiguer la prolifération des frelons asiatiques, combat mené désormais de concert avec la municipalité. Les bienfaits de la médiation, conférence proposée par l'avocate

Françoise Sartorio a précédé la grande histoire des gens de mer présentée par l'historien François Hamon à travers "la Compagnie des Indes". Un programme particulièrement éclectique répondant à la curiosité des jaguens venus nombreux aux séances. Encouragés par ce succès, les organisateurs préparent dès à présent une troisième saison qui commencera en octobre, chaque premier vendredi du mois dans la salle de l'Art récréation, 81 bis Bld du Rougeret !

## Le Club du Livre



**Le Club du Livre est en constante évolution afin de vous proposer toujours des nouveautés.**

Ainsi, la bibliothèque s'enrichit, à présent, d'une page Facebook où paraissent toutes les nouveautés récemment arrivées pour vous satisfaire.

Facebook : Le Club du Livre de Saint Jacut de la Mer

A ce jour, nous comptons déjà 67 followers.

Dans un esprit de se renouveler sans cesse, le Club du Livre a procédé à un désherbage, afin de se séparer d'anciens livres, d'aérer les étagères et de voir naître un espace enfants.

En parlant d'espace, nous avons eu à cœur de réaménager récemment les lieux pour favoriser une meilleure circulation dans les rayons.

La bibliothèque reste toujours très conviviale pour continuer d'échanger

et de partager avec nos adhérents et futurs adhérents.

Deux braderies sont programmées pour cet été, une en juillet et l'autre en août. Les dates restent à définir. Elles seront annoncées sur la page Facebook et affichées à la bibliothèque.

Vous pouvez nous rencontrer les vendredis et les samedis matin de 10h à 12h tout au long de l'année.

La cotisation annuelle reste inchangée et s'élève à 12 €.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter**

Liliane Prochownik, la Présidente au 07 68 14 74 57

[liliane.prochownik@gmail.com](mailto:liliane.prochownik@gmail.com)

Facebook/Le Club du Livre de Saint Jacut de la Mer

## Trail des Ebihens : 20<sup>e</sup> édition !

Ce chiffre mérite bien un coup d'œil dans le rétro ! On se remémore l'idée (un peu folle) de créer un événement sportif, festif et désintéressé avec comme objectif à la fois créer du lien entre habitants et faire découvrir la presqu'île en dehors de la saison estivale. Dès la première édition, un collectif très fort a permis la réussite de la course.

Le parcours iodé, la traversée de l'archipel des Ebihens, le repas, l'ouverture et les échanges entre habitants et coureurs font le sel de la course qui depuis a bien grandi ! Au niveau sportif, le parcours attire de plus en plus de monde : 1000 dossards écoulés en moins de 30 heures en 2023 ! Côté course, Julien Guillé a remporté cette 20<sup>e</sup> édition en 1h18 et pour la 5<sup>e</sup> fois consécutive. Au niveau féminin, Cécile Daval franchit la ligne d'arrivée en 1h39, c'est sa première participation : elle est enchantée par le parcours et impressionnée par les nombreux encouragements tout au long de l'épreuve. Du retrait des dossards jusqu'aux massages de l'arrivée en passant par la sardinade les coureurs sont unanimement conquis.

Loin des organisations professionnelles, loin des tableaux Excel le choix revendiqué de coopérer, de faire confiance à chacun permet au trail de bénéficier des idées, de réflexions de terrain et des talents de chaque bénévole. **La vraie richesse du Trail c'est vous**, cette communauté de bénévoles sans cesse renouvelée qui œuvre avec enthousiasme et convivialité à la réussite de la course. Encore et toujours « artisanal », l'événement reflète les valeurs de notre association : coopération, ouverture au monde, solidarité et convivialité. Sans subvention publique mais avec l'aide précieuse en nature de la mairie et le soutien de sponsors grands et petits (Aquarelle, Carrefour Market, Pi Architecture, Self Signal, Irun mais aussi également les artisans commerçants de Saint-Jacut), le trail dégage des bénéfices importants qui sont reversés en partie à la communauté : Ecole publique de Saint-Jacut, CCAS ainsi qu'à des associations solidaires locales : Little World Népal, Back to Africa, et en 2022 l'Épicerie solidaire et Boutik Etik.

Classé 3<sup>e</sup> plus beau Trail breton par la Région Bretagne, la course porte haut les couleurs de notre presqu'île. Alors, pour célébrer cette 20<sup>i</sup><sup>e</sup> édition et se projeter vers les .... **20 ans du Trail en 2024**, on donne rendez-vous à chaque bénévole et soutien le **vendredi 15 septembre prochain** à la Maison de la Mer pour l'assemblée générale à 18h30 suivie d'un pot de remerciement et d'un repas. Un grand merci à tous pour cette belle réussite sportive et humaine !



## Le club nautique

Le club nautique de Saint Jacut de la Mer, situé sur la plage du Rougeret, vous propose tout au long de l'année, l'activité club en planche à voile et catamaran, le mercredi après-midi et toute la journée du samedi, une activité qui permet d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques dans le monde de la voile. De nombreux petits viennent pratiquer cette année. Une bonne dynamique persiste au sein du club grâce à la nouvelle génération... En collaboration avec le club nautique de St Cast, nous proposons du J80, notre équipage vient d'ailleurs de participer au Grand Prix de l'Ecole Navale, il termine en 18ème position sur 40 bateaux. L'été, les stages sont ouverts du lundi au vendredi, à partir de 5 ans. Nous organisons un stage de moussaillon très ludique sous forme d'histoire pour apprendre à se mouvoir sur un engin flottant. Pour les plus grands, optimist, catamaran, planche à voile. Nous avons aussi la nouvelle activité à la mode le Wingfoil. Stage de 4 jours du mardi au vendredi pour tous niveaux. La location de toute notre flotte, (catamaran, planche à voile, kayak et paddle) est possible du lundi au dimanche. Et enfin, les séances de 2h de char à voile en baie de Beausais du lundi au vendredi tout l'été et le samedi hors saison.



Notre plus grande fierté cette année c'est Léopold Brisédou qui a été accepté au pôle espoir à Brest. Seules 3 places étaient disponibles pour les bretons. C'est la porte d'entrée au pôle France. On lui souhaite tous bon vent et beaucoup de réussite.

## La pétanque jaguine

### Ça va pétanquer tous les vendredis d'été

Comme tous les étés, la Pétanque Jaguine organise ses concours estivaux le vendredi après-midi.

Pour Bernard Gras, le président du club, « c'est avant tout une compétition amicale, ouverte à tous, chevronnés ou débutants ». Elle se joue en triplettes formées, c'est à dire en équipes constituées de trois joueurs qui disputent quatre parties dans l'après-midi.

Concours chaque vendredi de juillet, d'août et de septembre, sur les terrains de la place Charles Bétaux. Jet du but à 14 h. Inscriptions sur place à partir de 13 h 15 (4 €/joueur). Renseignements : 06 49 44 90 52.



Une partie des 70 adhérents du club qui se réunissent chaque jour en pétanque loisir.

## Besoin d'un coup de main ?

40 bénévoles, habitants de St Jacut, peuvent vous rendre des petits services gratuitement : bricolages, petites courses locales, rentrer du bois de chauffage, déplacer des petits meubles, aider en informatique, remplir un document, rechercher des renseignements administratifs ou accompagner lors d'une balade ou d'un rendez-vous de proximité.

### SAINT JACUT RELAIS SERVICES

07 49 75 11 27

Nous intervenons auprès des résidents de l'EHPAD, de la maison SNCF ou de l'Abbaye pour animer des chants, des jeux ou se promener.

### La BOUTIK ETIK !

Magasin gratuit 2 Grande rue à l'entrée du bourg, à côté du Tralal'Art, en face de la maison SNCF

C'est une boutique solidaire où vous pouvez prendre librement et déposer des objets, des vêtements, des jouets ou de la vaisselle, en bon état et réutilisables.

Des bénévoles vous accueillent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois (15h à 18h)

E mail : saintjacutrelaisservices@gmail.com

Une information paraît dans Panneau-Pocket de la mairie chaque semaine d'ouverture.



### LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS du secteur Plancoët Plélan

La 11<sup>e</sup> édition du Grand Forum aura lieu le samedi 9 septembre 2023 de 10h à 17h à la salle omnisports de Plancoët.

**NOUVEAU !** Cette année le Grand Forum lance son site internet pour vous donner toutes les infos pratiques de l'évènement et pour retrouver toute l'offre associative des 18 communes des secteurs Plancoët et Plélan (plus de 300 associations répertoriées !). RDV sur : <https://grandforum-plancoet-plelan.fr>

Venez choisir l'activité qui vous plaît ! Retrouvez de nombreuses associations du secteur Plancoët Plélan dans des domaines d'activité très variés : loisirs culturels et artistiques, activités sportives, vivre ensemble.

Organisation : Association du Grand Forum des associations du secteur Plancoët/Plélan avec le soutien de Dinan Agglomération.

Contact : [forum-associations@orange.fr](mailto:forum-associations@orange.fr)  
ou <https://grandforum-plancoet-plelan.fr>



### Journée randonnée Sport Adapté pour le Foyer de Vie de Créhen



Pour sa 2<sup>e</sup> édition la randonnée organisée par le Comité Départemental du Sport Adapté et le Foyer de Vie Le Vaugourieux de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes a rencontré un grand succès.

« C'était un beau parcours et une belle journée » nous rapportent les résidents et professionnels, avec des randonneurs motivés, venus de différents établissements spécialisés de Côtes d'Armor.

3 parcours en fonction des capacités de chacun ont été proposés sur le GR34.

Le CDSA et le Foyer de Vie de Créhen remercie chaleureusement la mairie de Saint-Jacut qui nous a permis de bénéficier

de la salle polyvalente. Nous remercions également les bénévoles qui ont participé au succès de cette belle journée.

Nous souhaitons retrouver pour l'édition 2024 les enfants de l'école de St Jacut de La Mer qui s'étaient investis lors de la première randonnée.

**Le CDSA et l'équipe du Foyer de Vie de Créhen.**

### Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice bénévole**. Son rôle est de **trouver une solution amiable à un différend** entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. **Le recours au conciliateur de justice est gratuit**. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

#### Permanences

1<sup>er</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Pleudihen-sur-Rance 02.96.83.20.20

2<sup>e</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plancoët 02.96.84.39.70

3<sup>e</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plouër-sur-Rance 02.96.89.10.00

4<sup>e</sup> mardi du mois 09h-12h : Mairie de Ploubalay 02.96.82.60.60

**Prendre rendez-vous à l'accueil de la Mairie concernée.**

### Carte grise



#### Attention aux démarches frauduleuses en ligne

Site officiel gouvernemental : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

**ATTENTION** aux sites frauduleux ressemblant aux sites gouvernementaux et proposant les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût plus élevé !

Le site officiel dispose d'un guide pour vos démarches ainsi qu'une information précise sur le prix et les étapes à suivre. **Si vous rencontrez des difficultés à effectuer votre demande via l'ANTS, orientez-vous vers un garagiste agréé par la préfecture.**

### Carte nationale d'identité et passeport

Pour faire ou refaire sa **carte d'identité** ou son **passeport**, il faut **s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil** :

Plancoët : 02 96 84 39 70

Beaussais-sur-Mer : 02 96 82 60 60

Matignon : 02 96 41 24 40

Dinan : 02 96 39 22 43

Saint-Cast : 02 96 41 80 18

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées **sur rendez-vous**.

En raison des délais d'attente, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : un service gratuit et rapide (moins de 10 minutes)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

**Renseignements sur le site** : <http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite>



### Recensement des jeunes - JDC

**Chaque jeune français doit se faire recenser en Mairie dès qu'il a 16 ans.**

**Documents nécessaires :**

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

### Inscription sur les listes électorales



Renseignements en Mairie ou sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

### Conseiller numérique

**Flore Huguerre** assure la mission de conseillère numérique au service des habitants de Dinan Agglomération depuis le 22 février 2022.

**Pour rappel, sa mission est d'accompagner dans les démarches en ligne et de favoriser l'autonomie sur le numérique. Elle assure une présence de deux demi-journées par mois sur Saint-Jacut.**

Le bilan est positif pour cette première année sur notre commune avec 42 accompagnements pour 15 bénéficiaires : essentiellement pour des démarches administratives, de l'initiation et de la montée en compétence.

Cependant, face à l'augmentation des charges salariales et des coûts de déplacement, la baisse des demandes de formations et le désengagement progressif de l'État qui revoit ses financements à la baisse, **sa présence passera à une demi-journée par mois à partir d'octobre 2023.** L'accompagnement se fera dorénavant **au Centre Culturel**, plus approprié que la salle du conseil municipal.

**Rendez-vous GRATUIT auprès de FLORE HUGUERRE - 06 65 22 35 82 • [f.huguerre@dinan-agglomeration.fr](mailto:f.huguerre@dinan-agglomeration.fr)**

### ÉTAT CIVIL

#### Mariage :

Le 01/04/2023 : Adèle GASCUEL et Catherine HARGREAVES

Le 22/04/2023 : Marie-Laure PETIT et Sylvain RAMILET

Le 06/05/2023 : Marion LEFEBVRE et Baptiste REBOUD

Le 06/05/2023 : Alice DAVID et Margot SIMON

#### Naissance :

Le 22/02/2023 : Antoine JARDIN, fils d'Auriane GOUPY et de Raphaël JARDIN

Le Règlement Général sur la Protection des Données encadre la diffusion d'informations d'état civil, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages, décès n'est possible qu'après autorisation reçue lors de l'établissement de l'acte d'état civil ou à la demande des personnes, des familles concernées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

### Prose poétique

#### ARBRES (Pouvoir les appeler par leurs noms)

Depuis toujours, tu aimes les arbres. Tu aimes les voir luire sous le soleil, se balancer au vent, dégoutter sous la pluie, verdier, jaunir, roussir, se dévêtir et s'envelopper au long des saisons.

Tu aimes aussi les entendre bruire, siffler, grincer, se plaindre, crépiter, craquer dans l'air du temps.

Mais tu aimes surtout les reconnaître et les nommer. Tu aimes dire leurs noms, tu te délectes de leurs syllabes, voyelles fluides comme les feuilles, consonnes rugueuses comme les écorces fendues par les années ou douces comme les tiges des jeunes pousses. Les noms des arbres te ramènent inmanquablement sur les chemins de ton enfance. Les fruits tombés sous les châtaigniers de novembre et que tu aperçois en passant sur le chemin des chrysanthèmes, font revivre les cueillettes des vacances de Toussaint, quand tous ceux que tu aimas ne t'avaient pas encore quitté. Les glands qui craquent sous tes pas le long d'un chemin de halage, par un jour fade de septembre, font resurgir les hauts chênes bruissants de hannetons de tes étés d'adolescence. L'odeur fruitée d'une haie que l'on taille près d'une plage te rendent tout proches encore les premiers baisers échangés derrière les cyprès.

Et si tu cherches un peu plus, tu t'aperçois que les noms des arbres te parlent tous de bonheur et de passé. Le balancement des peupliers rangés le long de la rivière se charge d'un souvenir de menthe écrasée par le piétinement du pêcheur qui t'enseigne à prendre tes premières truites. Les troncs des hêtres gris redeviennent les dossiers sur lesquels tu te cales pour lire pendant des heures, à l'abri d'un talus. L'ombre des tilleuls de la cour de l'école abrite des rondes et des parties de billes, et elle accueille aussi, quelques années plus tard, les verres débordants de cidre pétillant servi en l'honneur des bacheliers heureux du début de juillet.

Et puis, un jour tu t'en vas vivre loin, dans une île en forme de fleur posée sur un lagon turquoise et tiède. Tu reconnais les cocotiers qui se balancent exactement comme dans les films, les bananiers, à cause des bananes, bien qu'elles s'accrochent dans le sens inverse de celui que tu imaginais... Mais tout au long des plages de sable blanc ou noir, sur les flancs des volcans éteints des îles hautes, dans les lagunes des atolls balayés par les pluies ou grillés de soleil, poussent des dizaines d'espèces d'arbres dont tu ignores le nom. Tu es soudain très triste d'être obligé de les appeler arbres, faute de pouvoir mettre un nom sur leurs troncs, leurs branches, leurs feuilles et leurs fruits. Et si cette ignorance dure trop longtemps, si personne ne t'apprend à les distinguer les uns des autres, tu as envie de retourner chez toi où t'attendent le tremble près de l'étang, l'orme de la place de l'église, le troène, le pommier et le figuier de ton jardin.

Yvonne Le Meur-Rollet

### Jeunes lycéennes étrangères, Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil



D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Luise**, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Alice**, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Cristina**, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**



**Renseignements :** Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

**Responsable Locale :** Sylvia HENNEBELLE

sylvia.hennebelle@gmail.com

06.09.18.13.89

22190 Plerin

### Accédez à l'emploi public local

**Vous souhaitez exercer des métiers aussi variés que gestionnaire finance ou RH, chargé d'accueil, responsable des services techniques, technicien en voirie, espaces verts ou bâtiments ?**

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle. Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

Avec un taux d'insertion de 95%, les diplômés travaillent ensuite en mairie, communauté de communes, CCAS, etc...

Pour plus d'informations, consultez le site dédié des licences <https://www.licence-mact.com> ou celui du CDG 22 <https://www.cdg22.fr/mact>

• Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22. [arnaud.gouriou@cdg22.fr](mailto:arnaud.gouriou@cdg22.fr) / 02 96 60 86 12

**GROSSESSE, NAISSANCE, MALADIE, SÉPARATION OU AUTRE ÉVÈNEMENT FAMILIAL ?**

**L'ADMR des Côtes d'Armor vous aide à entretenir votre logement et vous soutient auprès de vos enfants.**

**Interventions à domicile avec une aide financière de la CAF ou de la MSA**

ALLOCAIONS FAMILIALES | ADMR pour tous, toute la vie, partout | santé famille retraite services

02.96.61.93.61  
admr22.org

JUILLET 2023

| LUN | MAR       | MER                         | JEU                  | VEN                             | SAM                                | DIM                                 |
|-----|-----------|-----------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
|     |           |                             |                      |                                 |                                    | <b>01</b><br>FORUM DES ASSOCIATIONS |
|     | <b>03</b> | <b>04</b>                   | <b>05</b><br>THÉÂTRE | <b>06</b>                       | <b>07</b><br>FESTIVAL JAZZ ER MAEZ | <b>08</b><br>FESTIVAL JAZZ ER MAEZ  |
|     | <b>10</b> | <b>11</b>                   | <b>12</b><br>THÉÂTRE | <b>13</b><br>FÊTE DU 14 JUILLET | <b>14</b>                          | <b>15</b><br>JOURNÉE DES ARTISTES   |
|     | <b>17</b> | <b>18</b><br>RÉGATE THÉÂTRE | <b>19</b>            | <b>20</b>                       | <b>21</b><br>TOURNOI DE VOLLEY     | <b>22</b><br>RÉGATE VIDE GRENIER    |
|     | <b>24</b> | <b>25</b><br>RÉGATE         | <b>26</b>            | <b>27</b>                       | <b>28</b><br>FESTIVAL POÉSIE       | <b>29</b><br>FESTIVAL POÉSIE        |
|     | <b>31</b> |                             |                      |                                 |                                    |                                     |

**Festival de Jazz à Saint-Jacut de la Mer**  
**Jazz er Maez**

20H30 **07** JUILLET  
SWING D'ETE  
MARC DUCRET

20H30 **08** JUILLET  
BLÀ TIME  
NOCUTS

20H30 **09** JUILLET  
FANFARE  
JAZZ POTES

Merci à nos partenaires: Jazz de la Mer, St Jacut, elsse, Digital-Pair, Carrefour, Carrefour market, EVEN, etc.

www.jazzermaez.fr

**DIMANCHE 16 JUILLET 2023**  
11H00-22H00

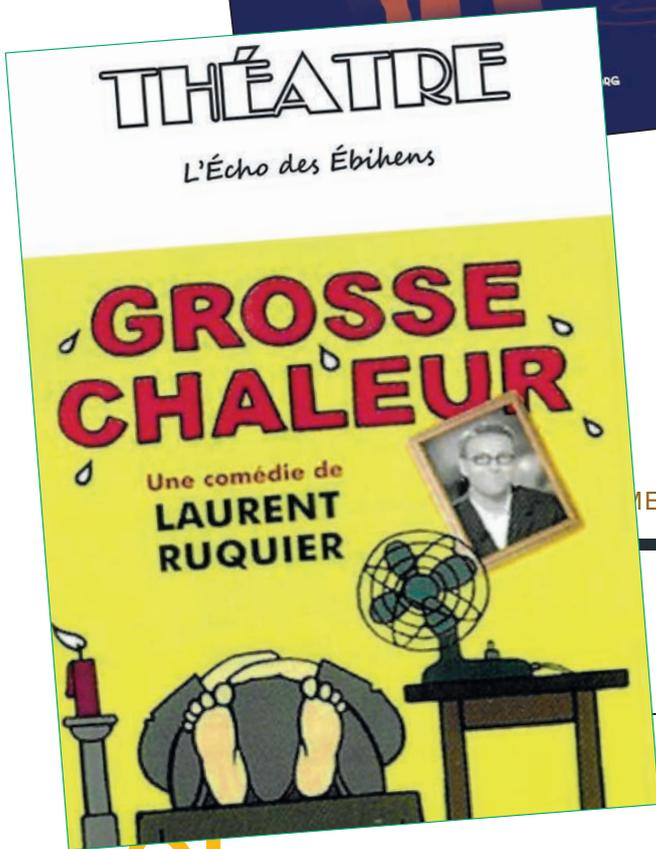
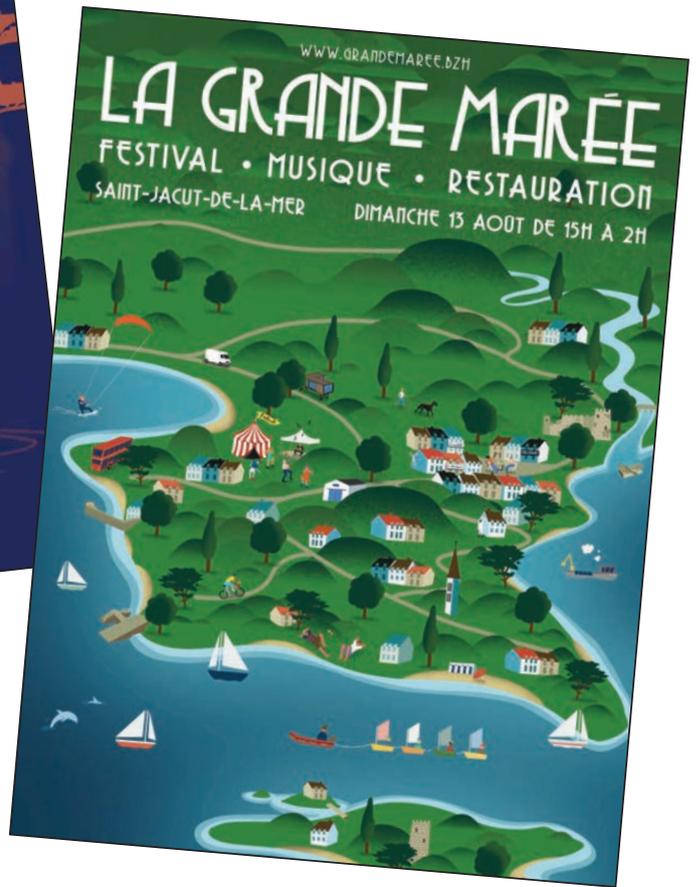
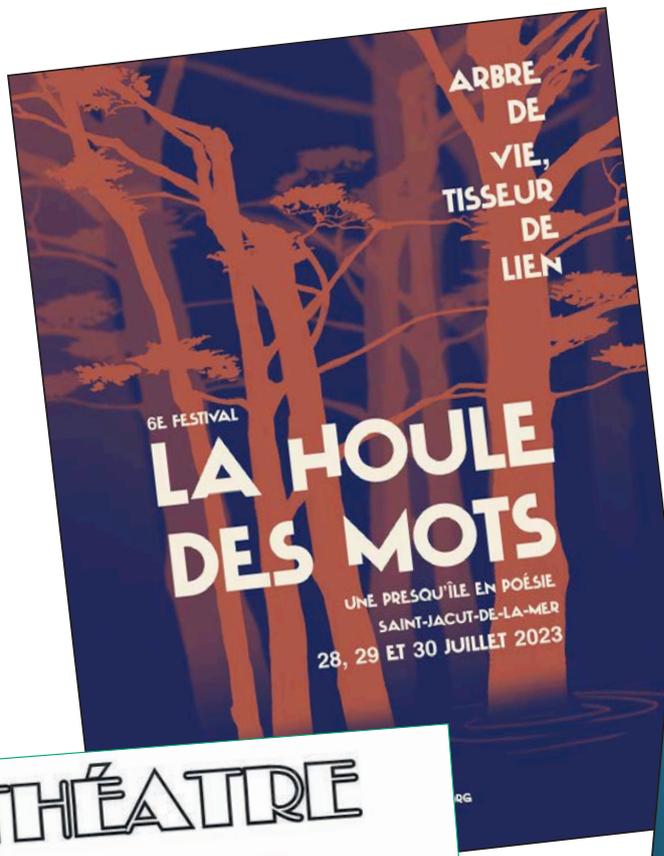
**À L'ABBAYE**  
SAINT-JACUT-DE-LA-MER

**25 ARTISTES INSPIRÉS PAR LA MER**  
ENTRÉE LIBRE

Textile  
Bois flotté  
Céramique  
Horloges marines  
Aquarelle  
Sculpture  
Parfums  
Cordages et bois  
Photographie  
Peinture  
Papier  
Bougies  
Poterie  
Pastel

**ESCALE EN TERRE ÉMERAUDE**  
RESTAURATION / ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS  
CONCERTS / MAQUETTES NAUTIQUES / ORGUES DE BARBARIE...

village rivages  
DINAN ACCOMPAGNEMENT  
Abbaye St Jacut



MER JEU VEN SAM DIM

**02** **03** **04** **05** **06**  
 KERMESSE MOBIL-HOME FÊTE DU VILLAGE RÉGATE

**09** **10** **11** **12** **13**  
 RÉGATE RANDONNÉE FLAMBEAUX FESTIVAL LA GRANDE MARÉE 70 ANS YATCH CLUB

**14** **15** **16** **17** **18** **19** **20**  
 THÉÂTRE RÉGATE THÉÂTRE TOURNOI DE VOLLEY VIDE GRENIER

**21** **22** **23** **24** **25** **26** **27**  
 RÉGATE THÉÂTRE PORTES OUVERTES APM PORTES OUVERTES APM

**28** **29** **30** **31**

AOÛT

# AU QUOTIDIEN

**MAIRIE** : 02 96 27 71 15

Horaires d'ouverture :

Lundi/mercredi/vendredi de 9h00 à 12h00

Mardi/jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Email : [mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr)

**DINAN AGGLOMÉRATION** : 02 96 87 14 14

**La Poste** : 3631

**Horaires jusqu'aux travaux**

Lundi, jeudi, vendredi : 10h00 à 12h20

Mardi : 10h00 à 12h40

Mercredi : 11h00 à 12h20

Samedi : 9h30 à 12h00

**Camping municipal de la Manchette**

02 96 27 70 33 - <http://campingmunicipaldelamanchette.fr>

**Ecole publique élémentaire** : 02 96 27 71 88

**Gestionnaire des ports** : 06 29 31 09 00

**EHPAD Les Tamaris** : 02 96 27 77 97

**Office de tourisme** : 0 825 95 01 22

<https://www.dinan-capfrehel.com> -

[infos@dinan-capfrehel.com](mailto:infos@dinan-capfrehel.com)

**Défibrillateurs disponibles toute l'année** : sur le mur extérieur de la mairie / à la maison de la mer (près du port de la Houle Causseul), au niveau de l'accueil à l'Abbaye et au camping municipal de la Manchette. **Juillet et août** : au poste de secours, plage du Rougeret

**Médecins – Cabinet médical 26 bis boulevard du Rougeret**  
Rdv au 02.21.61.00.61. ou sur doctolib - Consultations uniquement sur rendez-vous.

**Pharmacie – bd du Rougeret, en face le cabinet médical** :  
**02 96 27 76 27**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : du lundi au vendredi 9h-13h et 14h-19h / le samedi 9h-12h30 et 14h-17h

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h / le samedi 9h-12h30

**Cabinets d'infirmiers** :

• Saint Jacut de la mer : 06 76 41 00 17

• Ploubalay, commune de Beaussais sur mer : 02 96 27 37 90

**Numéro d'urgence EDF** : 09 726 750 22

**Poste de secours** : 02 96 27 75 30

Signaler un équipement endommagé sur le réseau téléphonique :  
<https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

**SAUR (eau potable)** : 02 22 06 45 00

**VEOLIA (assainissement collectif)** : 09 69 32 35 29

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

(service assuré par Dinan agglomération - Tél : 02 96 87 14 14) - Email : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

Les bacs individuels sont collectés le lundi

| Verre               | Bouteilles plastiques, boîtes de conserve, emballages ménagers sans résidus alimentaires | Papiers et magazines | Cartons propres | Vêtements, benne « le relais » |
|---------------------|--|----------------------|-----------------|--------------------------------|
| Chemin de la Vigne  | Chemin de la Vigne   | Chemin de la Vigne   |                 | Chemin de la Vigne             |
| Houle Causseul      | Houle Causseul   | Houle Causseul       |                 |                                |
| Aire camping-car    | Aire camping-car   |                      |                 |                                |
| Zone artisanale     | Zone artisanale  | Zone artisanale      | Zone artisanale |                                |
| Parking du rougeret | Parking du rougeret  |                      |                 |                                |
| Parking des Haas    |  |                      |                 |                                |

## Déchetterie de Plancoët

**Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre :**

Lundi : 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

**Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00**

Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés, accès uniquement avec un badge à demander auprès de Dinan Agglomération

02 96 87 14 14 ou via leur site.

**Objets trouvés** Trop d'objets trouvés ne retrouvent pas leur propriétaire : pensez à contacter la Mairie !

**Marché hebdomadaire** : le vendredi matin, Place Landouar et Grande Rue

**Abonnez-vous au bulletin municipal !** Nous rappelons que le Jaguen est distribué dans les boîtes aux lettres uniquement si la maison est occupée et les volets ouverts au moment de la distribution. Les boîtes aux lettres doivent être accessibles et identifiables. Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez vous abonner afin de recevoir votre bulletin municipal à votre domicile principal. Il est nécessaire de fournir à l'accueil de la mairie 4 timbres « 20 g » (le poids moyen d'un envoi est de 135g).

**Horaires des Travaux de bricolage et de jardinage dans le respect des bonnes relations de voisinage**

| Jours ouvrables                 | 8h30-12h | 13h30-19h30 |
|---------------------------------|----------|-------------|
| <b>Samedi</b>                   | 9h-12h   | 15h-19h     |
| <b>Dimanche et jours fériés</b> | 10h-12h  |             |

## Zone bleue

**Grande Rue**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 03 septembre 2023 inclus

Arrêté municipal n°2023-78-T du 1<sup>er</sup> juin 2023

Tous les jours de la semaine

De 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 19h00

Durée limitée à 1 heure

En dehors de ces horaires la durée n'est pas limitée, il faut néanmoins respecter les emplacements (marquage bleu)

## PLACE LANDOUAR

La place Landouar est interdite à la circulation du 1<sup>er</sup> juillet au 03 septembre 2023 inclus suivant l'arrêté municipal 2023-45-T du 6 avril 2023.

## Les numéros en cas d'urgence

|  |  |  |   |   |                                 |
|--|--|--|---|---|---------------------------------|
| <b>18</b><br>SAPEURS<br>POMPIERS                       | <b>17</b><br>POLICE<br>GENDARMERIE       | <b>15</b><br>SAMU  | <b>112</b><br>APPEL<br>D'URGENCE EN<br>EUROPE | <b>114</b><br>APPEL D'URGENCE<br>POUR PERSONNES<br>MUETTES,<br>MALENTENDANTES | <b>196</b><br>SECOURS<br>EN MER |
| <b>115</b><br>SAMU SOCIAL<br>SECOURS<br>AUX SANS ABRIS | <b>119</b><br>ALLO ENFANCE<br>MALTRAITÉE | <b>197</b><br>ALERTE<br>ATTENTAT<br>ALERTE<br>ENLEVEMENT | <b>3919</b><br>VIOLENCES<br>FEMME INFO        | <b>02 99 59<br/>22 22</b><br>CENTRE<br>ANTI POISON                            |                                 |